

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 5 MARS 2018

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h30, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Christian SAINT-ETIENNE

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND

Pouvoirs

Mme Delphine TERLIZZI à Mme Joëlle MOREL

Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Michel BILIS

Mme Nawel OUMER à M. François VAUGLIN

M. Jean-François MARTINS à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF

Excusés

Mme Leïla DIRI

Mme Francine BAVAY-GUILLAUME

M. Eric GARANDEAU

A 19h30, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Je vous propose de désigner Mme Mercedes ZUNIGA comme secrétaire de séance s'il n'y a pas d'opposition.

Les pouvoirs que j'ai reçus pour cette séance sont ceux de Mme Delphine TERLIZZI à Mme Joëlle MOREL, M. Christian SAINT-ETIENNE à M. Jacques LEFORT, jusqu'à 21 h 30, Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Michel BILIS, et Mme Nawel OUMER m'a donné pouvoir. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 janvier 2018

M. le Maire : « Y a-t-il des observations ? Non. Je vous propose de l'adopter. Personne n'est contre ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

HOMMAGE AUX MORTS DE LA RUE DU 11^E ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Nous allons commencer, comme à chaque séance de mars, par un hommage aux morts de la rue. Depuis le début de cette mandature, nous rendons un hommage à celles et ceux qui ont été en situation de vie dans la rue. Il ne s'agit pas nécessairement de personnes décédées dans la rue mais de personnes qui ont eu un épisode dans la rue et qui sont décédées alors qu'elles avaient retrouvé un logement.

Comme chaque année, nous préparons ce travail avec le collectif Les Morts de la Rue, que je souhaite remercier à nouveau. Il publie tous les ans le bilan des morts de la rue et organise à cette occasion une communication nationale. En 2017, le collectif a comptabilisé 547 décès dont 140 à Paris. Il faut toutefois préciser que cette liste n'est pas close puisque l'association récupère encore aujourd'hui des informations sur des décès arrivés l'an passé, retrouver les personnes étant parfois particulièrement compliqué.

Ce même collectif évalue pourtant la réalité à un chiffre beaucoup plus élevé. Nous ne voyons à travers ces chiffres que la partie émergée de l'iceberg. Ce chiffre serait en effet cinq à six fois plus important. La moyenne d'âge des morts de la rue est de 33 ans inférieure à la moyenne des personnes décédées en France (48,5 ans contre 82,4 ans pour la moyenne nationale).

Dans notre arrondissement, quatre personnes étaient en situation de rue au moment de leur décès en 2017. Il s'agit de :

- Franck, 47 ans
- Joseph EMMANUEL dit Yussob, 51 ans
- Slimane, 54 ans
- Daniel, 65 ans.

Une personne qui avait quitté la rue mais qui y était passée est également décédée dans l'arrondissement en 2017. Elle avait retrouvé un logement propre au moment de son décès. Il s'agit de Lionel, 65 ans.

En complément, j'évoque cinq personnes qui n'avaient peut-être pas vécu dans la rue mais qui étaient complètement isolées au moment de leur décès. Elles avaient un logement dans notre arrondissement. La Ville de Paris a chargé le collectif des Morts de la Rue de les accompagner, des chambres mortuaires jusqu'au cimetière de Thiais, comme ils le font pour les personnes isolées décédées depuis 2004. Il s'agit de :

- Yvonne, 64 ans
- Yvette-Marie, 80 ans
- Kossi, 65 ans
- Jeannine, 84 ans
- Wilfrid, 77 ans.

Enfin, il convient de signaler un décès intervenu très récemment et pour lequel nous avons reçu un faire-part du collectif. Le 4 février, Emmanuel, âgé entre 30 et 40 ans, a été retrouvé mort dans la rue Popincourt. Il aurait succombé à une hypothermie. Je propose de marquer une minute de silence. Je vous remercie. »

COMMUNICATION SUR LA SOLIDARITÉ DANS LE 11^E ARRONDISSEMENT

M. Le Maire : « Je vais passer la parole à M. Michel BILIS pour une communication sur la solidarité. »

M. BILIS : « Merci M. le Maire. Je vous prie de m'excuser d'emblée, je vais m'efforcer d'être le plus synthétique possible mais il y a – je ne sais pas s'il faut dire malheureusement – un certain nombre de choses à exposer dans le cadre de la lutte contre l'exclusion.

Tout d'abord, je vais commencer par évoquer la Nuit de la solidarité qui a eu lieu le 15 février dernier à l'initiative de la Maire de Paris, au cours de laquelle 350 équipes sur l'ensemble de la capitale ont sillonné les rues de la ville pour aller à la rencontre des personnes sans-abri et les identifier. 2 952 personnes ont été rencontrées et identifiées sur l'ensemble de Paris. Il s'agit, tout le monde en est conscient, d'un chiffre minimal dont on sait qu'il ne recouvre pas l'exhaustivité des situations. Dans le 11^e arrondissement, 80 bénévoles ont participé à la Nuit de la solidarité et 107 personnes ont pu être rencontrées et identifiées.

Je vais aborder, de manière plus générale, le dispositif de lutte contre l'exclusion. En préambule, il faut nécessairement rappeler que le phénomène de l'exclusion n'est pas local et qu'il ne peut pas être coupé de l'analyse et de la présentation de grands problèmes fondamentaux tels que la crise économique et sociale que connaît le pays et qui engendre un chômage de masse, une précarité importante et qui est, pour beaucoup, à l'origine de ces situations de grande exclusion. À cela s'ajoutent des phénomènes qui nous dépassent largement comme les guerres et les conflits qui peuvent survenir dans le monde, les régimes répressifs qui induisent des réfugiés et certains dérèglements climatiques qui contribuent au phénomène de la migration. Je rappellerai que Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, a fait de la lutte contre l'exclusion la grande cause de la mandature. Un Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion a été adopté par le Conseil de Paris.

Plus concrètement, je vais commencer par quelques chiffres « officiels » sur la pauvreté et l'exclusion à Paris et dans le 11^e arrondissement :

- Le taux de pauvreté est de 17 % dans le 11^e arrondissement (16 % à l'échelle parisienne) et de 16 % chez les moins de 30 ans. Le taux de pauvreté correspond au nombre de personnes vivant avec des ressources inférieures au SMIC.
- L'effectif des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) socle a diminué de 8 % entre 2010 et 2015 mais il demeure malgré tout élevé.
- 6 600 foyers soit 10 300 personnes ont été bénéficiaires du RSA en 2016.
- On peut également mentionner le fait que dans le 11^e arrondissement, 61 hôtels pratiquent l'hébergement social, dont 27 en convention avec le Samu social. L'hébergement à l'hôtel concerne environ 400 ménages, soit entre 950 et 1000 personnes dont 400 enfants.

La politique municipale dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, au niveau parisien et au niveau de l'arrondissement, se fixe comme objectif une intervention maximale pour apporter des mesures d'aide, d'entraide, de soutien et d'orientation aux personnes dans ces situations. La prise en charge de la lutte contre l'exclusion se fait au niveau institutionnel de la Ville et de l'arrondissement, et en partenariat avec un certain nombre d'associations. Je ne vais pas toutes les énumérer mais je mentionnerai un certain nombre de réalisations dans le 11^e arrondissement :

- le Palais de la Femme prévoit la création, en 2018, d'une crèche pour les enfants qui sont hébergés à l'hôtel dans l'arrondissement ;
- le réseau de commerçants le Carillon apporte une aide alimentaire ou de service aux personnes en situation d'exclusion ;
- la Croix Rouge a organisé une épicerie sociale ouverte depuis 2015 ;
- le Samu Social gère et organise le centre d'hébergement d'urgence qui se trouve rue Popincourt et qui dispose de 56 places.

En plus de ces actions menées par les associations, il convient de mentionner et de souligner la participation citoyenne notamment de la commission SOLEX (Solidarité et Lutte contre l'Exclusion) avec les conseils de quartier. Elle est engagée sous l'impulsion de l'association Onze Mille Potes dans le projet de rénovation, restructuration et réaménagement des bains-douches du 42 rue Oberkampf. L'association assure la gestion de la bagagerie lingerie à la même adresse.

Ce projet prévoit également la création d'un espace-ressource de proximité, c'est-à-dire la possibilité pour les personnes à la rue de séjourner quelques heures dans la journée dans ce centre. Cet espace-ressource de proximité devrait ouvrir en septembre-octobre 2018 et sera géré par l'association Charonne. Les travaux vont commencer.

Parmi les grandes orientations de lutte contre l'exclusion, il y a le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion qui est en train de donner lieu à l'organisation d'un diagnostic social de territoire piloté par la Direction sociale de territoire (DST) et la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES). Le 11^e arrondissement est intégré à la DST Est (11^e, 12^e, 20^e). Le diagnostic portera sur les sujets suivants :

- enfance, familles, jeunesse
- logement et hébergement
- seniors et personnes en situation de handicap
- insertion et lutte contre les exclusions.

Le 11^e arrondissement, dans le cadre du diagnostic social de territoire, a été officiellement reconnu comme territoire d'expérimentation pour l'amélioration des conditions de vie des familles à l'hôtel. Le 11^e est l'un des arrondissements, sinon l'arrondissement de Paris qui connaît le plus grand nombre de personnes (familles ou personnes isolées) hébergées à l'hôtel. Cette étude sur les conditions de vie à l'hôtel sera pilotée par la Direction Sociale de Territoire et le Samu Social. Elle consistera à identifier les besoins et à construire des réponses adaptées sur les thèmes suivants :

- l'accès à l'aide alimentaire
- l'aide à la parentalité, la petite enfance et l'accompagnement scolaire
- l'accès aux soins, notamment en termes de santé mentale
- le recours aux ressources de l'arrondissement, aux services sociaux, et l'organisation du lien social dans l'arrondissement.

Il existe au sein du 11^e arrondissement un certain nombre d'instances et d'acteurs qui interviennent de façon très active sur la lutte contre l'exclusion :

- Le réseau solidarité avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité. C'est un réseau qui a été créé en 2016 et qui se réunit régulièrement à la Mairie du 11^e pour analyser les situations et coordonner des actions.
- Depuis 2015, il y a également une coordination des maraudes qui se réunit à la Mairie du 11^e. Elle consiste à mutualiser les informations et à coordonner les interventions auprès des personnes à la rue dans l'arrondissement.
- Il existe également au niveau de la Mairie du 11^e, un suivi des demandes DALO (droit au logement opposable) qui nous amène à rencontrer très régulièrement les services de la Préfecture : Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL), afin d'essayer de solutionner les demandes de logement pour les personnes reconnues au DALO.
- Nous disposons également, au niveau de la mairie d'arrondissement, d'une cellule de veille sociale qui se réunit une fois par trimestre environ. Sa mission consiste à évaluer les situations d'exclusion les plus graves et à tenter d'impulser des actions de solutions auprès des instances responsables. Participent à cette cellule : des directions de la Ville de Paris, l'unité d'aide aux sans-abris de la Ville de Paris, le Samu social, le commissariat de police du 11^e et l'équipe mobile de psychiatrie de la Préfecture de police.

Tel est l'essentiel des dispositions et préconisations qui sont prises dans le domaine de la lutte contre l'exclusion au niveau du 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour votre présentation fort synthétique, illustrant davantage votre habituelle modestie car le travail qui est derrière est considérable et tous azimuts.

La Maire de Paris a décidé de faire de la lutte contre l'exclusion la grande cause de la mandature. Une fois que cela est dit, tout le travail reste à faire. C'est au niveau des acteurs sociaux du département mais aussi localement, au niveau de la Mairie, des associations citées et des différentes structures que le travail se fait. Vous auriez pu multiplier les exemples et je vous remercie de ne pas l'avoir fait. Néanmoins, je l'évoque car il faut savoir qu'il y a une multiplicité d'initiatives qui donne presque le tournis. Nous voulions faire du 11^e un arrondissement solidaire, et c'est le cas grâce à ce travail.

Je propose que le débat s'engage. Cela permettra, à travers les questions qui seront éventuellement posées, de donner corps et d'illustrer cette présentation qui doit être distribuée à tout le Conseil d'arrondissement. Qui demande la parole ? Monsieur Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci. Bonsoir à tous. Sur le sujet de la lutte contre l'exclusion, et de la solidarité de façon plus générale, il est tout à fait essentiel d'avoir cet exposé une fois par an au Conseil d'arrondissement pour bien prendre la mesure du défi qui reste à relever dans l'arrondissement.

Pour le caractériser, je prendrai un chiffre, celui du taux de pauvreté qui est supérieur dans le 11^e arrondissement à celui de Paris. Si on rentre plus précisément dans les chiffres, notamment ceux fournis par la Mairie de Paris lors de la réunion du 24 janvier 2017 au cours de laquelle le diagnostic social territorial sur la pauvreté et l'exclusion a été lancé, ils indiquaient que c'était surtout les plus de 40 ans qui étaient en décalage par rapport à la moyenne parisienne. Cette population est l'une des raisons principales de ce taux de pauvreté supérieur dans le 11^e par rapport à Paris, notamment dans les quartiers Belleville-Saint-Maur et Léon Blum-Folie-Regnault où les écarts de revenus et le nombre de familles monoparentales sont les plus élevés par rapport au reste de l'arrondissement.

Votre communication m'amène trois questions. La première concerne la domiciliation des personnes qui sont dans la rue. On sait que la domiciliation, qui permet à quelqu'un d'avoir une adresse, est une mission de l'État. Celui-ci l'a déléguée aux associations qui peuvent être parfois débordées par cette mission essentielle. N'y aurait-il pas là un axe d'actions concrètes pour arriver à alléger la précarité de ces personnes et les aider à trouver un emploi plus facilement ?

La deuxième concerne les bagageries. Nous savons que la bagagerie créée par l'association Onze Mille Potes rue Oberkampf permet à un certain nombre de personnes sans domicile fixe de déposer leurs bagages. C'est tout à fait essentiel lorsqu'on sait qu'un SDF fait entre 10 et 15 km par jour et qu'il est très compliqué de le faire avec 5 sacs. Il serait intéressant de réfléchir à la façon dont on pourrait offrir de nouveaux services pour les personnes sans domicile fixe dans le 11^e arrondissement de façon à ce qu'elles puissent déposer leurs bagages là où elles le souhaitent, là où elles en auraient besoin.

La troisième question porte sur la Nuit de la solidarité. J'ai entendu qu'il y a eu 80 personnes de mobilisées dans le 11^e arrondissement, qui ont identifié 107 personnes sans domicile fixe. Je voulais savoir ce qui en était ressorti concrètement en termes d'engagement de la part des personnes présentes. Nous ne voudrions pas qu'une telle énergie développée par la Ville de Paris ne soit qu'une opération de communication, mais qu'au contraire elle soit suivie d'effets en termes d'engagement de toutes ces personnes qui, à l'échelle de Paris, auraient pu faire beaucoup plus que de compter des SDF si jamais on leur avait demandé, vu la bonne volonté qui était la leur lors de cette soirée.

Voilà quelques éléments pour alimenter ce débat essentiel et auquel les élus Les Républicains s'associent totalement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « Pour les domiciliations, je vous rappelle que les permanences sociales d'accueil ont pour mission, entre autres, de recevoir toutes les demandes de domiciliation, c'est-à-dire qu'une

personne sans domicile fixe qui a nécessité de se faire domicilier peut le faire dans les permanences sociales d'accueil.

Concernant le problème de la bagagerie, il faut souligner que des travaux de restructuration, de réorganisation et d'aménagement vont être réalisés dans le courant de l'année 2018. Dans le cadre de ces travaux, il est prévu d'augmenter sensiblement la capacité de réception de la bagagerie. Je ne peux pas vous donner le chiffre, je ne l'ai pas sous les yeux mais je pourrais vous le faire parvenir.

Je ne suis peut-être pas le mieux placé pour rendre compte de la Nuit de la solidarité dont l'objectif était d'aller à la rencontre des personnes à la rue et, dans un premier temps, de les recenser. Il fallait évaluer le plus précisément possible le nombre de personnes sans-abri dans les rues de Paris. A chaque fois que cela était possible, un questionnaire a été proposé aux personnes à la rue, destiné à relever leur situation, leurs besoins et leurs aspirations. Il leur a été proposé d'être mis en contact avec des maraudes dans un premier temps, et des services sociaux dans un second temps. Un certain nombre de personnes ont accepté de renseigner ce questionnaire. L'objectif a été de rencontrer un maximum de personnes. »

M. le Maire : « Merci. Je vais me permettre d'apporter quelques éclairages complémentaires à la réponse très claire de M. Michel BILIS.

Il y a effectivement une augmentation du nombre de casiers dans la bagagerie, sa capacité va être nettement augmentée. Nous profitons également de ces travaux pour installer dans ce bâtiment, entre les bains-douches et la bagagerie, un espace-ressource de proximité dont la gestion sera confiée à l'association Charonne. Ce ne sera pas labellisé « accueil de jour » car les surfaces sont trop petites pour pouvoir y mettre tous les services d'un accueil de jour. Mais ce type de fonctionnement permettra d'accueillir en journée des personnes à la rue. Un travail social pourra également être engagé autour d'un café. Ce sera un lieu de convivialité qui permettra de mieux nouer les contacts en journée avec ces personnes.

Concernant la Nuit de la solidarité, vous avez raison de poser cette question car cela m'a fait chaud au cœur de voir la salle des mariages remplie d'habitants de notre arrondissement qui avaient envie de passer une nuit pas très agréable dehors pour nous aider à mieux connaître ce phénomène et pouvoir le mesurer précisément pendant une nuit. Cela nous permet de mieux mesurer l'écart entre le besoin et l'offre actuelle des services. Évidemment, nous tenons à garder cette mobilisation des personnes qui étaient prêtes à donner leur temps pour les autres. Je l'ai fait en les accueillant cette nuit-là et en donnant la parole à Monsieur PERISSE, président de Onze Mille Potes, qui cherche continuellement des bénévoles pour tenir les permanences de la bagagerie. Des contacts ont ainsi pu se nouer. Nous allons prolonger cette dynamique en invitant les 80 bénévoles de la Nuit de la solidarité à revenir en mairie pour rencontrer des associations pour prolonger leur engagement à travers une action plus suivie que cette mobilisation ponctuelle qui a fait chaud au cœur. Mais, encore une fois, nous n'en doutons pas.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Merci à M. Michel BILIS et à toutes les structures.

Nous aurions pu citer le travail fait localement par des instances qui permet à toutes ces personnes à la rue d'avoir une prise en charge simplifiée. Je pense notamment au dispositif du CHU Popincourt qui vient de rouvrir. Nous avons travaillé avec les gestionnaires pour que des places en proximité soient réservées pour des personnes identifiées par les maraudes du 11^e arrondissement. En effet, un des freins à l'accueil dans les établissements est souvent dû au fait

qu'il n'y a pas de place, et celles qui sont disponibles sont rarement en proximité. Les personnes qui sont à la rue ont besoin de garder des repères de proximité. Ce travail avec les structures est donc essentiel. Nous avons maintenant des places qui sont réservées pour le 11^e au CHU Popincourt.

De la même façon, nous avons travaillé avec le Palais de la Femme pour que dans la salle Jean Aicard des places soient réservées pour les personnes adressées par les maraudes du 11^e arrondissement.

Nous pourrions parler également du territoire d'expérimentation que sera le 11^e arrondissement pour améliorer les conditions de vie des familles hébergées à l'hôtel qui sont assez déplorables. Une réflexion est engagée, en parallèle du diagnostic social de territoires, par le Samu social pour améliorer leur quotidien. Ce sont quelques exemples donnés pour vous donner envie de lire l'ensemble de la communication. »

COMMUNICATION SUR LES VŒUX ADOPTÉS PAR LES CONSEILS DE QUARTIER DU 11^E ARRONDISSEMENT

M. le Maire : « Il n'y a eu qu'un seul vœu depuis notre dernier conseil d'arrondissement. Ce vœu a été adopté à la plénière de Léon Blum/Folie Regnault du 5 février sur une régulation des vélos en libre-service sans station (*free floating*) sur l'espace public. Il a été distribué au Conseil d'arrondissement pour information. J'indique que nous avons déposé un vœu reprenant la teneur de celui du conseil de quartier pour en faire un vœu du conseil d'arrondissement qui, je l'espère, pourra poursuivre sa vie au Conseil de Paris. Les vœux du conseil d'arrondissement viennent à la fin de l'ordre du jour. »

COMMUNICATION SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. Le Maire : « Nous avons une communication sur les projets de délibération du conseil départemental qui ne sont pas inscrits au conseil municipal du 11^e arrondissement puisque ce ne sont pas les mêmes assemblées. Pour informer le Conseil d'arrondissement, nous avons mis en exergue quelques délibérations marquantes pour notre arrondissement. »

2018 DASCO 7-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (13.759 euros), subventions d'équipement (2.273.624 euros) et subventions pour travaux (208.076 euros)

2018 DASCO 14-G Budget participatif des collèges - subventions (827.000 euros)

M. le Maire : « Cette délibération permet de donner des subventions d'équipement suite à l'adoption du Budget participatif des collèges. En l'occurrence, le collège Beaumarchais aura une subvention de 33.000 € pour du mobilier extérieur, et le collège Voltaire recevra 40.000 € pour le projet « classe robotique ». »

2018 DASES 37-G Subvention (68.865 euros) et convention avec les associations le Collectif Les Morts de la Rue et Secours Catholique

M. le Maire : « Elle porte des subventions à un certain nombre d'associations qui travaillent dans le 11^e arrondissement : les équipes Saint-Vincent pour leur permanence d'Oberkampf auront une subvention de 12.000 € et le collectif Les Morts de la rue une subvention de 25.000 €. »

CHOIX DU MODE DE GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF DE PETITE ENFANCE SITUÉ 12 RUE DE L'ASILE POPINCOURT

11201810 Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 12 rue de l'Asile Popincourt (11^e) et autorisation à Monsieur le Maire du 11^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article 28 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour la gestion de cet équipement

M. le Maire : « Je vais passer la parole à Mme Dominique KIELEMOËS. M. Adrien TIBERTI s'est inscrit sur cette délibération. »

Mme KIELEMOËS : « Bonjour à toutes et à tous. Nous devons nous prononcer sur le choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance qui sera situé au 12 rue de l'Asile Popincourt et nous devons autoriser Monsieur le Maire à demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics relative à ce futur équipement de proximité.

Le projet concerne un établissement qui sera situé au 12 rue de l'Asile Popincourt. Il devrait être livré au premier trimestre 2019. C'est une très bonne nouvelle pour notre arrondissement, d'autant que vous verrez une autre bonne nouvelle dans les délibérations suivantes, avec une augmentation totale de 100 places du nombre de places en crèche (25 pour ce projet + 75 pour l'autre délibération).

Le Conseil d'arrondissement doit se prononcer sur le mode de gestion. Ce sera une structure de multi-accueil d'une superficie de 277,52 m² avec un jardin de 65,54 m². Pourquoi recourir à une gestion externalisée ? Je réponds d'avance à la question qui me sera certainement posée : cela permet de favoriser une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des familles parisiennes en proposant des horaires d'ouverture élargis. Grâce à Monsieur le Maire, nous avons obtenu que cette structure multi-accueil soit ouverte de 7h30 à 19h30. C'est donc la principale raison pour laquelle nous proposons de faire appel à cette procédure de marchés publics et à une délégation de service public.

Pour le reste, il est bien entendu que cette structure sera contrôlée et agréée par la PMI. Le contrat sera signé entre cette structure et la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE). Ils respecteront le fait de ne pas accueillir d'enfants en surnombre et un taux de qualification d'au moins 50 % du personnel, en dehors de la direction et de la direction adjointe.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, chers collègues, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire du 11^e arrondissement de demander à Madame la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics pour cette future structure de multi-accueil au 12 rue de l'Asile Popincourt. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation très claire. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Ma chère collègue Dominique KIELEMOËS a tenté de répondre par avance à la question que j'allais poser. Je vais quand même le faire et je vais même aller plus loin dans le débat que nous avons régulièrement : l'argument unique que vous mettez en avant, celui de l'ouverture de l'amplitude horaire, pour justifier un choix de gestion qui n'est pas la régie municipale, n'est pas suffisant. En effet, ouvrir une crèche 12 heures d'affilée pose tout de même quelques questions. J'espère en tout cas qu'il n'est pas question pour les familles de laisser les enfants 12 heures d'affilée. Je tiens à rappeler que les crèches en gestion directe de la Ville sont ouvertes de 7 h 30 à 18 h 30. Il s'agit donc uniquement de gagner une heure. Par expérience, fort heureusement il n'y a plus d'enfants dans les crèches à 18 h 30, même à 18 heures. Cet argument ne me convainc pas.

Je vois d'autres éléments pour justifier une gestion déléguée : le souci de ne pas augmenter la masse salariale de la Ville et de laisser le secteur associatif prendre en charge des missions de service public. Et cela pose problème. Pourquoi ? De deux choses l'une : soit ce sont pour des raisons purement idéologiques afin de ne pas augmenter de façon trop importante le nombre de fonctionnaires de la Ville ; soit c'est pour maquiller le nombre de gens qui travaillent d'une façon ou d'une autre par la Ville, en sachant que ces établissements sont très largement subventionnés, et c'est juste une façon de tricher sur les chiffres. Après, si c'est pour nous expliquer que le secteur associatif paye moins bien encore – si c'est possible mais j'en doute – que la Ville et donc il s'agirait de faire des économies sur le dos du personnel. Cela ne me semble pas non plus une bonne politique. Encore une fois, vu les niveaux de salaires de la fonction publique territoriale, je doute qu'il soit vraiment possible de faire des salaires plus faibles.

Dans tous les cas, je ne vois pas l'intérêt réel à ne pas choisir la gestion en régie. Je pense qu'il faut assumer les choses telles qu'elles sont et que la petite enfance doit relever du service public du début à la fin, sachant que dans tous les cas, les familles payent. La petite enfance est largement financée par les familles. Il n'y aurait donc pas de honte à faire en sorte que l'établissement soit géré en régie et que nous embauchions de nouveaux personnels sous statut de la Ville. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, Mme Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Qu'est-ce qu'un service public ? C'est un service public qui répond à une demande publique. Nous parlons de familles, nous parlons d'enfants. Penses-tu que je mettrais mon bébé dans une crèche le matin à 7 heures et que je le reprendrais le soir très tard ? Je pense que non. Il faut se rendre compte qu'il y a des familles qui travaillent avec des horaires décalés. Il y a des familles qui ont besoin d'une place en crèche à un taux modéré c'est-à-dire pas au prix d'une crèche privée. Nous connaissons le montant des placements d'enfants dans ces établissements. Un service public doit répondre à nos besoins. Quand vous travaillez à l'autre bout de Paris, il y a un temps de trajet. S'il vous plaît, ne vous étranglez pas dans un transport pour arriver à temps pour un enfant. C'est pénible à assumer. Je me mets à la place de ces familles.

Mais il est clair que le service public doit assurer son travail en embauchant du personnel. Faisons confiance, nous sommes aux manettes. Faisons confiance à ce service public. Embauchons, faisons travailler dans le temps les personnes qui gardent ces enfants, mais ne nous mettons pas

des obstacles. C'est malheureusement notre vie de citoyen. Je suis désolée mais je pense comme ça. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT souhaite intervenir. »

M. LEFORT : « Les élus Les Républicains de ce conseil d'arrondissement vont s'associer à cette délibération car la souplesse en termes d'horaires nous paraît tout à fait essentielle.

Je rappelle tout d'abord que s'il n'y a plus d'enfants à partir de 18h30, c'est aussi parce que la crèche ferme à cette heure-là, M. TIBERTI.

Il est essentiel de prendre en compte le fait que si le service public s'adaptait aux horaires, s'il suscitait moins de rigidité sur la possibilité d'ouvrir une heure de plus, les crèches seraient peut-être davantage gérées en régie.

Une délégation de service public, c'est aussi une mise en compétition dans un certain nombre de structures associatives et d'entreprises : c'est à celui qui offrira l'offre la plus pertinente en termes de qualité de service qui l'emportera. C'est là quelque chose de bénéfique pour les familles et les enfants.

Enfin, de façon générale, dans les structures privées ou associatives, les gens sont mieux payés que dans la fonction publique. Ce sont également des éléments à prendre en compte, qui concernent cette fois la défense des salariés. »

M. le Maire : « Merci. M. TIBERTI redemande la parole. Est-ce qu'il y a d'autres demandes sur ce projet ? Je n'en vois pas. Mme Dominique KIELEMOËS répondra par la suite. »

M. TIBERTI : « Je propose deux idées supplémentaires pour avancer dans le débat. Je veux bien qu'on fasse le coup des horaires décalés, mais passer de 18 h 30 à 19 h 30 ne correspond pas à des horaires décalés. Quand on parle des horaires décalés, on parle par exemple de gens comme les agents du service public hospitalier qui finissent beaucoup plus tard, ou les agents de la SNCF ou de la RATP qui finissent à 1h ou 2h du matin.

Une heure de plus, c'est quoi ? C'est faire en sorte que le service public, alors que ce n'est pas son rôle, accompagne la dérive constante des employeurs à exiger toujours plus de leurs salariés, y compris quand on est fonctionnaire. Il est difficile de dire à son chef de service : « Je ne peux pas rester ce soir à la réunion que vous m'imposez parce que j'ai des enfants et il faut que j'aille les chercher ». Surtout quand on est un homme parce que ça passe encore plus mal. Je parle de vécu. Moi, comme agent, comme travailleur, j'ai besoin d'une crèche qui ferme à 18 h 30 pour pouvoir dire à mon employeur que je ne resterai pas au-delà des horaires. C'est important et c'est une idée à avoir.

En revanche, quand on écoute M. LEFORT, on voit toute l'idéologie qui est derrière la délégation de service public : la mise en compétition des associations. C'est cela qu'on souhaite ? Les associations ont-elles vocation à être compétition les unes avec les autres ? »

Mme KIELEMOËS : « Pour remettre les choses en place, je voudrais rappeler que depuis 2001 Paris, qui était le dernier département en nombre de places en crèche par rapport au nombre d'habitants, est devenu le premier, grâce aux nombreuses crèches municipales mais également aux très nombreuses crèches associatives qui rendent un service d'intérêt général. Il ne faudrait pas les oublier d'autant que beaucoup d'entre elles participent à l'attribution des places en crèche. Elles

respectent donc les règles que nous avons fixées, notamment le fait que c'est la commission qui attribue les places et non pas une personne dans son bureau.

De plus, depuis le printemps 2017, nous avons mis en place un système de cotation qui permet d'être plus transparent et équitable. Nos concitoyens, même si parfois ils le déplorent, respectent ces décisions.

Oui, il y a beaucoup de familles et de personnes dans le 11^e arrondissement qui travaillent en horaires décalés. Je voudrais rappeler que les horaires décalés ne concernent pas que des fonctionnaires. Il y a aussi des gens qui travaillent dans le privé, dans le commerce ou des professions libérales. Nous en avons énormément dans le 11^e arrondissement. Ne travaillant pas forcément à côté de la crèche, ils ont effectivement des temps de transport. C'est vrai qu'une heure à la crèche pour l'enfant, c'est une heure où il n'est pas face à une autre solution que les parents sont obligés d'avoir. Mme LAMIN a donné certains de ces arguments. Notre arrondissement est le terrain de jeu favori des crèches privées qui sont en plein développement pour une raison simple : nous avons peu de foncier. Même si elles sont contrôlées par la PMI, elles n'ont pas besoin de l'espace qu'ont les crèches associatives ou municipales et elles coûtent très cher. Effectivement, ce peut être un moyen terme. C'est une gestion un peu plus souple, ce qui n'est pas forcément un défaut. Elles ont des horaires d'ouverture plus importants.

Sans me lancer dans un débat idéologique qui n'a absolument pas lieu d'être dans cet arrondissement, sans vouloir faire la révolution au niveau du patronat, il y a un domaine où je dois reconnaître que M. TIBERTI a effectivement raison : il est vrai qu'il est plus facile pour une femme que pour un homme de faire comprendre à son patron qu'elle va chercher ses enfants à la crèche. Mais l'expérience m'a prouvé malheureusement que les hommes ne se battent pas forcément énormément pour jouer ce rôle. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Il s'agit d'un travail de longue haleine, qui nous rassemble, sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Un dernier point qui me semble important de rappeler : le processus d'attribution d'une délégation de service public ou d'un marché public à un établissement gestionnaire de petite enfance comporte un cahier des charges. Ce sont généralement des associations qui répondent à ces appels d'offre. Ce cahier des charges est le garant de la qualité que nous devons aux familles qui confient leurs enfants à un service public assuré par une association par délégation de la Mairie.

L'expérience que nous avons dans des structures gestionnaires de notre arrondissement montre qu'il y a toujours matière à se perfectionner mais que cela fonctionne tout de même très bien. Je pense que vous seriez les premiers informés s'il y avait des difficultés avec des structures qui ne sont pas des régies municipales avec des postes occupés par des agents publics de la Ville de Paris.

C'est fort de ces éléments que nous pouvons adopter sans réticence ce projet de délibération. Qui s'abstient ? Les élus du groupe communiste. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. Je vous en remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION DE LA DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

2018 DEVE 53 Lancement la première édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » du 22 avril au 10 juin 2018

2018 DEVE 57 Communication sur le projet « + de nature en ville » du Budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Espaces verts et Environnement

2018 DEVE 33 Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024

2018 DEVE 56 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens

M. le Maire : « Je propose à Mme Joëlle MOREL de grouper la présentation de la communication 2018 DEVE 57 « + de nature en ville » avec celle de la 2018 DEVE 53 qui a été adressée fort tardivement, sur « Faites le Paris de la biodiversité » qui aura lieu du 22 avril au 10 juin 2018. S'agissant d'une communication, nous n'avons donc pas de vote.

Elle présentera ensuite le Plan Biodiversité de Paris 2018-2024 et le projet 2018 DEVE 56 sur la mise en œuvre du dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens. Nous pourrions ainsi avoir une discussion globale sur l'ensemble. »

Mme MOREL : « Lors du Budget participatif de 2016, nous avons voté « + de nature en ville ». Pour développer et mettre en place ce Budget participatif, la Ville de Paris propose de développer de nouveaux espaces de biodiversité. L'objectif est de définir 20 espaces sur le territoire municipal, qui permettront de donner aux Parisiens et Parisiennes une plus grande proximité avec la nature sauvage, et 10 zones humides qui faciliteront le développement de la trame bleue et l'augmentation de la fraîcheur en milieu urbain dense. Ces espaces de biodiversité et de zones humides visent à sensibiliser à la biodiversité, à renforcer les trames vertes et bleues, et à permettre la conservation d'espèces végétales et animales régionales, et faciliter leurs déplacements. Ces projets nécessitent un certain nombre de précautions telles que la prise en compte des connaissances naturalistes, le choix judicieux des sites en fonction de leur potentiel de développement, l'évolution, l'élaboration d'une méthodologie de mise en œuvre, et la traduction opérationnelle des objectifs de préservation. Ces zones seront identifiées au cours de l'année 2019. Ces espaces de biodiversité seront équipés de dispositifs pédagogiques dans les années qui viennent.

Je me suis d'ores et déjà permise de faire part à Mme Pénélope KOMITES et aux maires d'arrondissement de l'importance de nommer comme un espace de biodiversité le square Gardette, et en particulier la parcelle au Nord-Est du jardin. Le square Gardette est un square historique, identifié depuis plus de 20 ans comme une zone de biodiversité. À ce titre, il a bénéficié de plusieurs suivis, d'inventaires réguliers et d'une création d'une mare et d'une zone humide en 2015. La diversité des arbres, des insectes et des oiseaux y est remarquable. Il faut remercier les agents de la Directions des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) qui, depuis 15 à 20 ans y travaillent, et qui participent à l'élaboration de ces différents inventaires et à

la connaissance de la faune et de la flore. Cette parcelle permettra de créer la trame verte dont nous avons parlé lors de la séance du CICA en amont de ce conseil.

Le Plan Biodiversité est un gros travail. Il existait un premier plan défini lors de la mandature précédente. Les lois ayant évolué, la Ville de Paris s'est donc engagée à redéfinir un nouveau Plan biodiversité. C'est la raison pour laquelle son adoption est mise à l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris.

Je vous rappelle qu'en 2016, les arrondissements avaient été appelés à lancer des concertations locales. En mars et en avril 2016, la Mairie du 11^e a ainsi impulsé deux réunions publiques pour dresser le bilan du Plan Biodiversité. J'ai organisé une troisième rencontre à l'automne sous la forme d'un atelier participatif. Le 10 juin 2017, j'ai initié une balade découverte de la biodiversité. Tout au long de l'année, j'ai impulsé, grâce aux conseils de quartier, au conseil des enfants et aux associations, une mobilisation citoyenne sur le thème de la disparition des moineaux dans le 11^e arrondissement. Je rappelle également que dans le 11^e, nous célébrons depuis trois ans le Jour de la Nuit, une occasion de découvrir la faune nocturne de la ville. Par exemple, nous trouvons dans le 11^e arrondissement des chauves-souris qui sont intéressantes à observer.

Les grands objectifs du Plan sont déclinés par secteur et adossés à un ensemble de mesures concrètes bâties sur les contributions recueillies lors de la concertation. Les actions sont à mettre en œuvre dès 2018-2019, mais certaines sont également définies pour 2024 et d'autres pour 2030. Chacune des 30 actions se définit par différentes étapes. Nous avons trois grands chapitres :

- *La biodiversité dans une ville engagée - Paris, ville exemplaire.*
Il y figure le financement d'actions en faveur de la biodiversité à travers son intégration dans la politique d'achat de la Ville. Il met également l'accent sur la formation à la biodiversité.
- *La biodiversité par et pour tous - Tous acteurs et actrices de la biodiversité.*
Il y figure des actions pour mieux connaître la biodiversité mais également pour mieux la faire connaître à travers des démarches de sensibilisation, de la crèche aux universités, et pour développer des formations. La charte « Paris action biodiversité » permettra d'accompagner les entreprises qui s'engageront.
- *La biodiversité partout - Penser la ville comme un atout pour la biodiversité.*
On développe tout particulièrement les actions autour de la trame verte, de la trame bleue, mais aussi de la trame noire c'est-à-dire autour des éclairages, et de la trame brune, celle de la terre pleine des sols. C'est véritablement un plus aujourd'hui car les trames noires et brunes sont des actions novatrices.

Pour la mise en place et l'évaluation, la Ville s'engage à la création de plusieurs instances de biodiversité. Nous aurons par exemple la création de l'Observatoire parisien de la biodiversité, ainsi qu'une instance qui identifiera les indicateurs qui permettront d'évaluer et d'actualiser régulièrement le programme. Une démarche de certification sera mise en place en créant de nouveaux labels. La gouvernance du plan sera organisée autour de :

- un forum du Plan biodiversité de Paris 2018-2024 ;
- un comité parisien de la biodiversité ;
- un comité stratégique qui rassemblera les élus et les maires, et qui se réunira une fois par an ;
- un comité de pilotage qui rassemblera toutes les directions de la Ville et qui se réunira deux à trois fois par an. Cet outil de pilotage permettra la constitution d'un Bleu « biodiversité » annuel en valorisant la part du budget attribué à la biodiversité par la Ville de Paris.

Il y a beaucoup de choses à dire sur le Plan biodiversité. Il y a 30 fiches action qui nous permettront de développer au fur et à mesure chacune des propositions. C'est ce que j'espère dans le 11^e arrondissement.

Concernant la distribution des larves de coccinelles, une première opération avait été organisée en 2017 et avait remporté un grand succès. Elle favorise la pratique écologique du jardinage et contribue au développement du Plan zéro phyto. C'est donc une bonne manière de sensibiliser un large public à la gestion écologique des espaces publics. Cette année, la Ville de Paris renouvelle cette distribution de larves de coccinelles, et organise également une distribution de larves de chrysopes qui sont très efficaces contre les pucerons et les ravageurs. La distribution sera assurée par la Maison du jardinage. Pour information, le budget de l'opération est de 6.500 €.»

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Je ne sais pas comment la délégation de service public a été passée pour structurer le bac qui héberge toutes ces larves, car 6.500 € pour une « crèche à coccinelles », c'est un sacré montant ! Ramené au nombre de pattes, cela doit faire un ratio tout à fait exceptionnel... Ce prix nous a interpellés.

Le Plan Biodiversité est coloré mais il faut dire qu'il enchaîne un certain nombre de déclarations de bonnes intentions et empile les comités sans objectifs réellement chiffrés. Les items sont trop flous pour savoir ce qu'ils recouvrent. L'objectif général reste toutefois consensuel. Je lève le suspense tout de suite : les élus du groupe Union de la Droite et du Centre vont voter ce Plan biodiversité.

Néanmoins, il y a quelques points d'attention. La nouvelle mouture de ce Plan arrive enfin. Le précédent couvrait la période 2011 à 2015. Nous attendions donc ce Plan depuis deux ans. Lorsqu'on voit les débats que nous avons eus lors de la précédente séance avec le CICA, nous constatons que beaucoup de Parisiens attendaient également ce plan.

(Je glisse ici un regret : lors de ce conseil d'arrondissement avec le CICA en début de séance, nous n'avons pas pu avoir réellement de débat avec l'ensemble des élus. C'était plutôt un monologue des associations vers la majorité. Je pense que c'est un point qu'il faudrait revoir de façon à ce que les débats soient encore plus riches.)

Revenons sur le Plan de la biodiversité. Selon un classement publié par le Massachusetts Institute of Technology (MIT), Paris est la ville la moins verte dans le sens où on y trouve moins de végétation que dans 26 autres villes du panel analysé par le MIT. Par exemple, quand Singapour comporte près de 30 % de verdure, notre capitale n'en compte qu'à peine 9 %, alors que New York et Londres sont autour de 12-13 %. L'origine de cet écart tient très certainement dans la mouture précédente du Plan Biodiversité qui comprenait lui aussi peu d'objectifs chiffrés et de ce fait, rendait son évaluation complexe.

Dans le plan de 2011, un des rares objectifs chiffrés était la création de 40 mares humides. Seules 20 mares ont été réalisées. La Maire de Paris avait annoncé en 2014, 30 hectares de parcs et de jardins supplémentaires, 100 hectares de murs et de toitures végétalisés ainsi que la plantation de 20 000 arbres. Fin 2016, seuls 8,5 hectares d'espaces verts nouveaux avaient été réalisés. Il est important d'avoir ces objectifs en tête ainsi que le taux de réalisation de ces objectifs, notamment lorsque nous allons aborder le sujet du Plan climat.

Il ne s'agit pas uniquement d'avoir une grande ambition, il faut aussi la mettre au regard des moyens concrets que l'on met en face pour l'atteindre. En l'occurrence, Mme Anne HIDALGO a fait de la biodiversité la citoyenne d'honneur de la ville en 2016. Pourtant, elle a mené des opérations contraires à la biodiversité. Je peux citer des lieux mitoyens de notre arrondissement qui ont été utilisés comme réserves foncières au lieu de les sanctuariser, comme le bois de Vincennes avec la baignade Daumesnil. Je peux aussi citer des exemples beaucoup plus proches de nous, dans le 11^e arrondissement, où on va transformer des sites perméables en surfaces bâties comme, par exemple, le terrain de sport du stade boulevard Ménilmontant.

Pour l'ensemble de ces raisons, j'alerte les élus de la majorité sur le décalage qu'il pourrait y avoir dans un plan ambitieux qui pourrait être davantage pris pour de la communication mais qui *in fine* n'aboutirait pas à des objectifs tenus. Même si nous allons voter ce Plan Biodiversité, nous tenions à souligner ces différents points. Merci. »

M. le Maire : « Merci. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF souhaite intervenir. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Moins 75 % d'insectes volants en Europe en 27 ans, 637 espèces de plantes qui ont été répertoriées entre 2010 et 2014 en Île-de-France, 47 espèces de papillons, 66 espèces d'oiseaux nicheurs, 11 espèces de chauves-souris comme l'a rappelé notre collègue Joëlle MOREL, c'est ça la biodiversité.

Le précédent Plan Biodiversité a permis un changement de regard et une meilleure identification de l'écosystème parisien. Cependant, il n'était pas assez opérationnel et il existait une réelle difficulté à identifier les acteurs et les actions concrètes à engager. Le nouveau Plan, qui nous est présenté ce soir, est issu d'une concertation avec les Parisiens et les associations commencée en avril 2016, et que le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants salue.

Sur la philosophie de ce Plan, nous pensons qu'il est nécessaire de protéger le processus d'évolution des espèces autant que les individus de ces espèces. La biodiversité, c'est un peu comme un vélo en marche, il ne tient debout que s'il avance. Aussi une attention très forte doit être portée sur les continuités écologiques qui permettent d'éviter que des populations se retrouvent isolées dans des lieux différents, pas forcément éloignées géographiquement, mais isolées l'une de l'autre par l'urbanisation. C'est une condition essentielle au brassage génétique. En pratique, différentes actions présentées dans ce Plan répondent volontairement ou non à cet objectif. Il est nécessaire de voir la biodiversité comme une politique transversale qui doit influencer et impacter toutes nos politiques sectorielles de l'achat aux espaces verts jusqu'à notre politique éducative.

La Ville de Paris doit nourrir une grande ambition sur la protection de cette biodiversité. Autrefois, on souhaitait mettre les villes à la campagne. Aujourd'hui, on aspire au contraire. Il existe aujourd'hui un refus du tout minéral, de la bitumisation, de l'imperméabilisation des sols et une vraie demande pour une nature de proximité dans la ville. Les citoyens sont de plus en plus nombreux à souhaiter vivre dans une ville plus verte. Le Plan biodiversité répond à une vraie demande sociale

Les citoyens sont moins sensibilisés aux enjeux relatifs à la biodiversité qu'à ceux liés au réchauffement climatique. Le travail de sensibilisation des citoyens sera essentiel. Par exemple, par méconnaissance des enjeux, certains adoptent de mauvaises habitudes telles que le nourrissage des animaux qui contribue parfois au déséquilibre de l'écosystème local. La sensibilisation dès le plus jeune âge a aussi une grande importance. C'est par la connaissance de

l'environnement que les Parisiens, notamment les plus jeunes, respecteront celui-ci. C'est aussi en s'appropriant la biodiversité que nous devons développer tous les moyens d'action pour faire participer chaque citoyen à celle-ci, notamment en utilisant les moyens modernes de communication et les leviers d'action offerts par le numérique. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Mme Joëlle MOREL va apporter une réponse, même si tout n'en appelle pas forcément. »

Mme MOREL : « Je vous remercie des remarques que vous avez faites. Je pense que le plus important est d'agir localement. Je vous invite donc à participer activement aux journées « Enjardinez-vous » qui seront organisées à partir du 21 mars. Un certain nombre de rencontres seront programmées. Je vous invite à participer particulièrement à la découverte du chantier Truillot. Il me semble important que les Parisiens, et plus particulièrement les riverains du jardin, puissent découvrir le chantier en amont de l'ouverture du jardin. Il y aura également une réunion sur le compostage. Il y aura aussi une découverte des jardins partagés le dimanche. Ce sera l'occasion de rencontrer toutes celles et ceux qui travaillent au quotidien dans les jardins et d'aller leur souhaiter une bonne année de végétalisation. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Pour compléter cette réponse, je vous donne des éléments chiffrés puisque M. LEFORT évoquait les engagements pris par la Maire de Paris de créer 20 hectares d'espaces verts supplémentaires à Paris. Pour le 11^e arrondissement, nous nous étions engagés à créer un hectare supplémentaire, ce qui est beaucoup étant donné la densité de cet arrondissement et l'absence de foncier disponible. Nous ne serons pas loin de réaliser cet objectif l'été prochain puisque à elle seule, l'ouverture du jardin Truillot couvrira plus de la moitié de la surface visée. D'autres opérations d'urbanisme et des créations de logements sociaux dans lesquels on aménage des jardins qui n'existaient pas avant nous permettront de tangenter l'hectare sur lequel nous nous étions engagés.

Nous nous étions en effet engagés à installer 40 mares à Paris. Dans le 11^e arrondissement, nous avons créé une mare au square Maurice Gardette. Nous le faisons aux endroits où cela est possible. Il y aura une zone humide dans le jardin Truillot, c'est le choix de la paysagiste qui a travaillé sur ce projet de jardin. Cela nous permettra ainsi d'avoir une zone qui sera de temps en temps en eau et parfois sans. Ce sont des zones frontalières qui sont très intéressantes aussi pour la biodiversité avec des espèces spécifiques qui profitent de ces milieux changeants. Voilà d'autres éléments pour illustrer ce débat à travers des réalisations tout à fait concrètes qui montrent que nous sommes en ligne avec les engagements que nous avons pris et que nous continuerons à avancer dans cette direction. »

2018 DEVE 33 Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024

M. le Maire : « Nous allons délibérer sur le projet 2018 DEVE 33 Adoption du Plan biodiversité 2018-2014. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2018 DEVE 56 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens

M. le Maire : « Il s'agit, à mon sens, d'une dépense utile pour Paris et les Parisiens. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2018 DEVE 61 Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'édition 2018 de BiodiversiTerre, entre la Ville de Paris, la société Grand Public et Monsieur Gad WEIL

M. le Maire : « On reste dans le sujet. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Cette délibération a pour objet de présenter un partenariat entre la Ville de Paris, la société Grand Public et Monsieur Gad WEIL pour organiser la manifestation « BiodiversiTerre » qui a déjà eu lieu en 2016 et 2017 sur l'avenue Foch. Cette année, elle est programmée sur la place de la République du 2 au 5 juin. Elle a pour objet l'installation de huit tableaux racontant le rapport de l'être humain avec la nature dans le monde actuel et les mutations en cours dans les métiers industriels, artisanaux, agricoles et horticoles. La Ville met donc à disposition gratuitement l'espace public. La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) contribue à l'opération événementielle par la fourniture de végétaux. Une partie de ceux-ci sera redistribuée gratuitement à la fin de la manifestation.

L'opérateur Grand Public, société de marketing, prend en charge l'opération pour un montant de 2,2 millions d'euros. Les recettes viennent de partenaires privés qui payent pour avoir un stand. L'année dernière, j'avais demandé au Conseil de Paris la liste des partenaires. Je souhaite cette année avoir cette liste pour vérifier que les partenaires ne sont pas des opérateurs de *greenwashing*, qui permettent de donner une image écologique responsable à des sociétés. Je vous invite à regarder cette délibération de près. »

M. le Maire : « En attente de la réponse, c'est bien ça ? Mme Nicole SPINNEWEBER a demandé la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci. Bonsoir à tous. Nous nous félicitons que l'édition 2018 de BiodiversiTerre se déroule sur la place de la République. Gommer l'aspect trop minéral de cette place, ne fusse que de manière éphémère, par la création de travaux végétaux permettant aux visiteurs de retrouver le contact avec la nature constitue une très belle opportunité pédagogique. Cette manifestation culturelle d'ampleur internationale, dont la charge financière est prise en charge par les producteurs, permettra également la mise en valeur des activités de la DEVE.

Au-delà de l'aspect positif sur la sensibilisation aux questions de la biodiversité, cette manifestation va attirer un public nombreux, mettant en lumière les côtés positifs de l'Est parisien. Pourquoi ne pas en profiter, en marge de cette manifestation, pour favoriser les commerçants proches de la place de la République qui avaient été tant pénalisés par les terribles événements qui ont endeuillé le 11^e arrondissement ? Des mesures d'accompagnement sont-elles envisagées pour permettre à ces commerçants d'être associés à cette opération de grande envergure touristique comme, par exemple, l'ouverture le dimanche, la valorisation des enseignes, la facilitation des accès, etc. ? »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI souhaite intervenir. »

M. TIBERTI : « Je voudrais remercier Mme Joëlle MOREL pour la présentation de cette délibération et pour le fait qu'elle ait mis en avant les risques d'offrir un espace publicitaire à des entreprises dont l'objet et la pratique sont très éloignés de nos objectifs de maintien et de développement de la biodiversité. Le groupe communiste s'abstiendra ainsi sur cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme MOREL, souhaitez-vous répondre ? Non.

Avant de passer au vote, je voudrais souligner que la Ville de Paris a défini une charte pour des événements éco-responsables à Paris, et que le contenu de cette charte permet justement de garantir une vigilance de la Ville sur les pratiques des personnes physiques et morales qui s'engagent dans ce type d'événement. Évidemment, il faudra être vigilant mais quand un acteur privé vient investir une somme importante (2,2 millions d'euros) pour sensibiliser le public parisien à ces questions essentielles, il me semble important de pouvoir profiter de cette caisse de résonance que nous ne parvenons pas toujours à trouver lorsque la Ville seule fait ce type d'événement avec ses modestes moyens. J'espère que nous pouvons y voir ensemble un projet positif plein de bonnes intentions, et j'espère une réalisation qui sera à la hauteur des attentes. Mais il y a déjà eu un précédent sur l'avenue Foch, donc on sait tout de même à quoi s'attendre et le risque ne me semble pas très important. Je propose que nous le courions ensemble pour le bien de tout le monde.

Qui s'abstient ? Les élus des groupes Europe Ecologie-Les Verts et Communistes. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2018 DEVE 54 Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050

M. le Maire : « Comme nous avons déjà eu un débat sur ce Plan Climat pour lancer la concertation, peut-être que Mme MOREL pourra faire une présentation plus synthétique de ce Plan Climat et de la réunion de concertation que nous avons faite dans le 11^e. »

Mme MOREL : « Je ne vais pas revenir sur l'ensemble du Plan Climat. Au début du mois de janvier, avec la Mairie du 11^e et M. François VAUGLIN, nous avons initié une première réunion publique avec la participation de Mme Célia BLAUDEL. Plus de 50 personnes y ont participé. En février, nous avons commencé à mettre en place les premiers groupes « action climat » du 11^e. Plusieurs élus du 11^e ont participé à ces ateliers.

Lors de la consultation Plan Climat sur Paris, plus de 900 participations ont été recueillies, dont la grande majorité (65 %) souligne que les actions du nouveau Plan répondent de manière très satisfaisante à l'urgence climatique. Les participants ont identifié trois thématiques prioritaires. Ils mettent en avant l'alimentation durable, la sobriété énergétique, et l'adaptation du territoire.

Parmi les nouvelles propositions, il est proposé de retenir les actions suivantes :

- Un contrôle renforcé de la limitation de l'éclairage nocturne des bâtiments tertiaires.

- Un plaidoyer pour étendre les possibilités de correspondance du ticket T+ entre tram, bus, métro et RER pour encourager le report modal des déplacements occasionnels vers les transports en commun.
- L'ajout d'une référence aux meilleurs standards de performance pour la rénovation thermique et la construction de bâtiments via une labellisation.
- L'étude de la mise en place d'une plateforme de dons alimentaires des particuliers aux personnes les plus fragiles.

Le nouveau Plan Climat de Paris est jugé compatible avec le Plan Climat Air Energie de la Métropole. Cette dernière a également souhaité participer au comité de suivi élargi du nouveau Plan Climat parisien et prendre part à l'étude préalable au lancement d'une plateforme locale de compensation carbone.

Afin d'améliorer notre cadre de vie et la résilience face aux extrêmes climatiques, il est proposé également :

- de mettre en ligne, à partir de 2018, chaque année une carte interactive des îlots et parcours de fraîcheur.
- d'ici 2020, pour les bâtiments confortables en été, d'élaborer un référentiel de construction adaptée aux évolutions climatiques et d'ajouter un volet « confort d'été » dans toutes les rénovations thermiques de bâtiments.
- d'ici 2030, de créer et de rendre accessible au public au moins 300 îlots ou parcours de fraîcheur supplémentaires à Paris.

Le Plan Pluie, qui sera présenté tout à l'heure par M. Luc LEBON, s'inscrit aussi en complémentarité du Plan Climat. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous avons en effet eu une belle réunion de concertation. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Effectivement, lors du conseil du 8 novembre, nous avons eu un long débat sur le Plan Climat. Nous n'allons donc pas le refaire ce soir. Nous nous étions abstenus à l'époque. Je rappelle des éléments que nous avons développés alors.

Nous avons d'abord indiqué qu'il était essentiel que le Plan Climat ait une cohérence à l'échelle de l'Ile-de-France, puisque le climat ne s'arrête pas aux bornes du périphérique à Paris. Ensuite, nous avons rappelé le retard pris sur les objectifs du Plan Climat sur la période 2004-2016 et la nécessité d'accélérer le mouvement si on voulait arriver à réellement s'inscrire dans la dynamique nationale en termes de programmation pluriannuelle du mix énergétique en France.

Nous avons aussi rappelé un certain nombre de projets que nous jugeons comme controversés à Paris et dans le 11^e arrondissement : les voies sur berges qui n'ont pas provoqué de baisse de pollution, le boulevard Voltaire dont nous craignons qu'il aille augmenter la pollution pour les riverains, le stade Mémilmontant où nous avons une surface végétale qui va baisser au détriment de la qualité de vie de l'ensemble du quartier.

Nous avons rappelé l'intérêt des objectifs de ce Plan Climat pour 2050, notamment le fait qu'on se projette dans un horizon où la consommation serait à 100 % à base d'énergies renouvelables et où le territoire serait, lui aussi, neutre en termes d'émissions de carbone. Ces objectifs rejoignaient les propositions que nous avons faites en tant qu'élus Les Républicains en début de mandat, notamment sur le fait de faire du 11^e arrondissement un territoire à énergie positive.

Enfin, nous avons fait quelques propositions concrètes sur l'énergie, les mobilités, l'urbanisme, les déchets et l'innovation.

Depuis, un certain nombre de nos propositions ont été reprises, notamment celles formulées par notre groupe à l'échelle parisienne mais aussi celles que nous avons faites dans le 11^e arrondissement. Je vais en citer quelques-uns comme :

- l'étiquetage énergie de certains bâtiments municipaux,
- la désimperméabilisation des sols, qui a été repris partiellement,
- l'exemplarité du parc automobile municipal avec la fin du diesel en 2020,
- le « Pass poumon » que nous avons proposé et qui a été repris assez vaguement, qui consiste à améliorer les dépistages en termes de maladies liées à la respiration,
- l'exemplarité des bâtiments municipaux, notamment sur leur « passivité énergétique », c'est-à-dire le fait qu'ils produisent autant d'énergie qu'ils en consomment,
- l'écotaxe sur le périphérique, idée qui a été reprise tout en étant renvoyée vers une étude. Espérons que cela aboutisse.
- la création de stations de gaz naturel pour les véhicules,
- le non-renouvellement de la concession de l'héliport dans le 15^e arrondissement.

L'ensemble de ces points constitue un progrès de ce Plan Climat et donc, nous allons en voter la mouture actuelle. »

M. le Maire : « Merci. M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF souhaite intervenir. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Environnement, changements et migrations climatiques, limitation des émissions des gaz à effet de serre... Depuis les années 70, ces questions sont entrées dans la pensée et le paysage politique. 50 ans après, il est temps d'arrêter les discours tièdes et les évitements. Nous devons travailler à la construction d'un nouveau modèle de développement économique respectueux des ressources dont nous dépendons et des moyens de chacun. La situation est urgente. Le réchauffement climatique a, et aura, des conséquences irréversibles sur nos écosystèmes, l'agriculture, la biodiversité, la santé des populations, mais aussi sur la paix et la sécurité au niveau mondial. Les conséquences des émissions des gaz à effet de serre changeront définitivement et radicalement notre monde. Des solutions existent - nous en sommes convaincus - à la condition d'une vraie volonté politique qui doit recueillir l'assentiment de tous au-delà des clivages politiques.

Les villes sont en première ligne du réchauffement climatique. Elles subissent les inondations, on l'a encore vu récemment à Paris. Elles subissent les canicules, les pics de pollution. Nous devons innover pour réagir à des vagues de chaleur, à des vagues de froid plus fréquentes, plus intenses et, sans catastrophisme, à d'éventuels manques d'eau de façon ponctuelle.

Les villes ont aussi entre leurs mains des outils qui peuvent s'avérer très efficaces pour lutter contre ces phénomènes. Depuis 2001, la transition écologique s'est installée dans le cadre politique parisien. Cela se traduit par diverses mesures. Je pense par exemple au réaménagement de logements sociaux, à la fermeture aux automobiles des voies sur berges, aux transports à travers Vélib' et Autolib, aux vélos en partage, mais les politiques de transformation de la ville prennent du temps. Ce sont des politiques de long terme avec la conscience de l'urgence de ces changements climatiques.

Ce nouveau Plan Climat Énergie est porteur de projets vertueux. Tout d'abord, il fixe une grande ambition sur le long terme. Nous savons que pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris et rester en dessous des 2° de réchauffement, il faudra réduire nos émissions nettes au niveau national. Cela veut dire que d'ici là, tous les territoires devront s'engager. C'est la seule vision acceptable de l'avenir. Il est très important que partout en France, les territoires montrent

la voie. C'est ce que notre ville fait aujourd'hui et nous pouvons nous en réjouir. Ce Plan est une véritable vision de ce que Paris sera dans l'avenir et une vision sur le long terme.

Les actions proposées couvrent de nombreux domaines de l'action publique. Investir dans l'avenir de la jeunesse et des générations futures, c'est avant tout s'investir dès maintenant pour sauvegarder notre environnement. Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants (RGCI) croit beaucoup en l'exemplarité. Nous considérons qu'il est impossible d'impulser une véritable politique sans une exigence d'exemplarité. En ce sens, les actions menées par l'administration parisienne, qui ont permis de diminuer de 19 % ses émissions de gaz à effet de serre, sont exemplaires. La Ville a un levier d'action directe sur ses propres infrastructures qu'elle doit impérativement mettre en œuvre. Dans les faits, rénover un bâtiment comme une école ou une administration présente peu d'entraves. À l'inverse, les mesures pour la rénovation du parc tertiaire, tout comme le secteur du transport des marchandises, sont limitées à de la coordination d'initiatives et à de l'incitation. Les actions de la Ville de Paris pour attirer ou faciliter la création d'activités économiques comme celles liées au commerce sont réelles. Elles ont des effets positifs sur le tissu économique, sur l'attractivité, sur l'emploi. Les élus du groupe RGCI sont attachés à une ambition : celle de faire de cette impérieuse nécessité d'agir pour l'environnement une opportunité pour notre territoire. Notre stratégie doit impérativement générer à l'échelle métropolitaine des milliers d'emplois. Ainsi, trouver un équilibre entre une activité économique dite propre, totalement intégrée à son environnement, et un territoire prospère sur le plan économique est un enjeu fondamental pour l'avenir. N'opposons donc pas économie et protection de l'environnement, mais faisons de la lutte contre le réchauffement climatique une opportunité. La maîtrise des pollutions d'entreprise passe souvent par la mise en place d'organisations plus économes en matières premières et en déchets à traiter, ce qui doit permettre de réaliser des économies. Ceci doit aussi être vrai pour les entreprises les plus petites qui ont peut-être alors besoin d'un accompagnement de la force publique.

Une autre ambition nous apparaît essentielle : celle de faire ensemble et pas à la place de. C'est aussi aux Parisiens de s'engager dans le futur de leur ville. S'engager pour le développement durable, c'est également encourager la diffusion des connaissances en travaillant pour une véritable éducation à l'environnement, notamment dans les établissements scolaires. Un réel changement des modes de vie individuels devra s'opérer. Nous devons œuvrer à cela pour l'impulser. Ainsi la diffusion de messages autour du bénéfice environnemental, de l'impact sur la création d'emplois, de l'impact sur les coûts de la gestion des déchets permet une prise de conscience des habitants, une prise de conscience mobilisatrice.

Ce nouveau Plan Climat Air Énergie de la Ville de Paris ne doit pas être considéré comme de nouvelles contraintes. C'est une opportunité pour Paris d'innover, une opportunité de créer des activités nouvelles et des emplois durables, une opportunité de mieux vivre en nous engageant résolument sur la voie d'un modèle de développement moins prédateur de nos ressources naturelles et plus respectueux de la planète. La maxime « Penser global, agir local » n'est pas galvaudée quand nous parlons de transition écologique et de transition énergétique. Les élus du groupe RGCI sont donc convaincus que la transition écologique passe par les territoires, et donc par Paris. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Absolument. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Joëlle MOREL, une réaction ? Non. Avant de passer au vote, je voudrais donner des éléments chiffrés. Comme M. Jacques LEFORT est revenu sur les ambitions et les réalisations, je voudrais évoquer des éléments de bilan qui sont clairs et qui montrent qu'entre 2004 et 2016, nous avons eu une baisse de 29 % de la circulation automobile à Paris conduisant à ce que l'émission de gaz à effet de serre de la circulation baisse de près de 40 % en 12 ans. Nous sommes donc sur une bonne

trajectoire. Il y a d'autres secteurs sur lesquels nous n'avancions pas aussi vite : le logement car c'est très coûteux de les rénover, et l'alimentation. Néanmoins de nombreuses initiatives sont prises et vont permettre d'accélérer le processus sur ces sujets. J'ai pris ces quelques chiffres mais il y en a beaucoup d'autres qui pourraient illustrer le fait que nous avons une forte ambition et que nous nous donnons les moyens de l'atteindre.

Effectivement, « Penser global, agir local » est essentiel et c'est dans ce sens que nous faisons un Plan Climat parisien qui est cohérent avec celui de la Métropole qui, je n'en doute pas, sera cohérent avec le Schéma régional climat air énergie. Chacune des collectivités s'engage. Il est essentiel que ce travail se décline sur le terrain et à notre modeste niveau. Qu'il s'agisse de faciliter la collecte des encombrants ou les circulations cyclables boulevard Voltaire, nous y allons franchement.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Constructions Publiques et Architecture

2018 DCPA 9 Projet de récupération de chaleur sur les eaux usées - Mairie d'arrondissement et Groupe Scolaire Parmentier (11^e) - Candidature à l'appel à projets du FEDER

M. le Maire : « Cette délibération concerne la délégation de M. Jean-François MARTINS, chargé du développement durable, de l'énergie et de l'innovation. En son absence, je vais expliquer que la Mairie du 11^e arrondissement s'est engagée dans une démarche que nous qualifions très modestement de « mairie exemplaire » mais qui se veut effectivement exemplaire sur ces questions climatiques et de développement durable, c'est-à-dire aussi bien pour l'environnement, pour le social que dans un souci de bonne gestion de l'argent public. C'est ainsi que nous avons lancé des études pour voir dans quelle mesure nous pouvions changer le mode de chauffage de la Mairie du 11^e arrondissement. J'avais évoqué ce projet lors de la cérémonie des vœux à la population en 2017. C'est vous dire combien les projets mettent du temps à émerger. Maintenant, nous y sommes. Toutes les études ont été faites.

Nous avons pris un peu plus de temps que prévu car, début 2017, nous étions prêts à faire les travaux dans l'année. Les services sont venus me voir en me disant qu'ils pouvaient faire ce projet sur la mairie, mais que le potentiel était plus important. Ils m'ont dit clairement que je devais décider s'ils entamaient les travaux dès l'été, et auquel cas le projet serait réalisé à l'heure où je vous parle, ou s'ils l'étendaient à d'autres équipements publics mais les travaux ne pouvaient pas être achevés dans les délais. Je leur ai évidemment demandé d'étendre car nous investissons pour l'avenir. Nous avons ainsi pris une année de plus pour tester la potentialité de chauffer d'autres équipements du quartier. C'est ainsi que l'école de l'avenue Parmentier a pu être incluse dans ce projet qui en trouve d'autant plus d'intérêt.

En bref, il s'agit de mettre un échangeur de chaleur sur les eaux usées qui passent dans un gros émissaire (un égout) situé boulevard Voltaire, qui permettra ainsi de récupérer des calories qui permettront de chauffer la mairie et le groupe scolaire Parmentier.

M. Jacques LEFORT s'est inscrit. »

M. LEFORT : « Je tenais à saluer le geste de la Région Île-de-France qui va peut-être verser 500.000 € à l'arrondissement pour pouvoir réaliser ce projet sous la forme du fonds FEDER, venant de l'Europe. La Région pourrait ne pas attribuer ce fonds au 11^e arrondissement. Je salue donc cet accompagnement à toutes les échelles, Droite et Gauche, en faveur de la valorisation d'énergies décarbonées dans nos arrondissements.

J'avais une question et un souhait. Ma question : Quel investissement restera à charge de la Mairie une fois que le projet sera réalisé ?

Mon souhait : il y a dans l'arrondissement, pas loin de la mairie, une branche du réseau de chaleur urbain CPCU qui passe et avec lequel nous pourrions créer de bonnes synergies. Je rappelle que le réseau de chaleur urbain CPCU est de l'eau chaude qui circule sous les trottoirs, chauffée grâce à l'incinération des déchets des Parisiens. Nous sommes bien ici dans une logique d'économie circulaire. Plus il y aura de logements, de bâtiments privés et publics raccordés à ce réseau de chaleur, plus l'investissement sera réparti sur un grand nombre de personnes, et moins cela reviendra cher pour chacune de ces personnes de se chauffer. En plus, c'est une énergie renouvelable et de récupération. Il serait donc pertinent de valoriser ce réseau qui passe dans le 11^e arrondissement. Nous pourrions imaginer par exemple que sa chaleur complète celle qui sera extraite de l'égout que vous avez identifié à proximité de la mairie. Nous pourrions réfléchir à des synergies de ce type en matière d'énergie, d'autant plus qu'il y a d'autres sources de chaleur dans le 11^e arrondissement, notamment le data center sur le boulevard Voltaire. Nous pourrions valoriser des mix équilibrés d'énergies où les serveurs informatiques de ce data center fourniraient leur chaleur à ce réseau qui serait étendu autour de la mairie. Ainsi des bâtiments publics, des copropriétés, ou les écoles qui ne seraient pas suffisamment alimentées par la chaleur de cet égout pourraient l'être par la chaleur du réseau CPCU, améliorée grâce à l'énergie récupérée sur le data center.

En résumé, une question sur la quote-part de l'investissement restant à charge de la Mairie, et un souhait de déployer davantage de synergies avec le réseau de chaleur de la ville, de façon à davantage valoriser les énergies de récupération dans l'arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vais apporter une réponse assez synthétique. Le FEDER (fonds européen de développement régional) investit des sommes qui sont financées par l'Europe et dont la gestion est confiée aux Régions. C'est dans le cadre de l'appel à projets « Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de ressources renouvelables » que la Région a mobilisé ces fonds européens. Remplissant les critères, nous n'avons pas de doute que nous serions éligibles à ces fonds. Merci à toutes les bonnes fées qui se sont penchées sur ce dossier.

Sur la question du coût de l'opération : comme l'indique le projet de délibération, le coût prévisible total est de 1.563.000 euros TTC. Ce sont les échangeurs à installer dans les égouts qui coûtent chers. C'est une opération très délicate dans un milieu qui n'est pas simple. Ensuite, il faut tirer les canalisations jusqu'à l'école de l'avenue Parmentier, qui est un peu plus éloignée que la mairie, avec quelques passages un peu délicats.

Sur les boucles vertueuses, il me semble que ce projet en soi en est une. En tout cas, nous l'avons conçu comme tel et nous l'avons étendue à une école. Il y a effectivement d'autres gisements à aller explorer. Vous avez pris l'exemple du data center. Cela tombe bien car nous l'avons récemment visité avec M. Patrick BLOCHE pour inciter les propriétaires de cette emprise privée à mettre en œuvre des projets qui permettent d'utiliser la chaleur issue des ordinateurs. Des

changements de gouvernance ont eu lieu ces derniers mois au sein de ce groupe privé et nous avons dû reprendre un peu à zéro, mais nous avons également la chance de trouver une oreille attentive auprès des nouveaux dirigeants pour mettre en œuvre ce type de projet vertueux.

Je ne vais pas reparler d'autres projets vertueux qui relèvent de l'énergie, du climat ou plus largement du Plan Climat puisqu'il y a un volet « alimentation ». Vous connaissez le travail fait par la Caisse des écoles pour faire des circuits courts, bio, avec des agriculteurs qui protègent les aires de captage d'Eau de Paris. Ce sont également des boucles vertueuses. Nous essayons d'en développer chaque fois que possible. Merci pour votre intervention. Vous voyez que nous avançons dans ce sens au quotidien.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Propreté et Eau

2018 DPE 6 Approbation du zonage d'assainissement de Paris

M. le Maire : « La parole est à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Bonsoir. Nous avons connu en début d'année et en 2016 des épisodes de crues exceptionnelles à Paris. On voit apparaître ce genre d'épisodes inhabituels de plus en plus souvent et partout dans le monde, qui témoignent du dérèglement climatique à l'œuvre. Il est donc urgent d'adapter nos villes à cette évolution.

Longtemps, les villes ont été conçues pour être denses et minérales. Elles ont fini par être imperméables à l'eau. Il faut retrouver la capacité initiale des sols à absorber l'eau pour prévenir ces crues. La gestion des eaux pluviales doit se renouveler. Le regard porté sur l'eau de pluie doit changer, pour y voir moins une contrainte qu'une ressource écologique et urbaine. C'est toute l'ambition du plan ParisPluie et du zonage pluvial.

La mise en œuvre du zonage pluvial et du plan ParisPluie vise un objectif simple mais ambitieux : infiltrer ou réutiliser l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe et la rendre ainsi 100% utile. Le traitement de l'eau de pluie à la source se fait au travers de techniques qui constituent autant de solutions alternatives au rejet dans le réseau d'assainissement et qui peuvent être utilisées dans un tissu urbain dense comme celui de Paris, l'objectif étant de favoriser très largement les solutions végétalisées.

Le nouveau zonage d'assainissement comprendra dorénavant un volet pluvial. Une fois approuvé, ce zonage constituera une annexe du plan local d'urbanisme (PLU) parisien. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Chaque année, 3 millions de mètres cubes d'eaux usées se déversent directement en Seine sans passer par une usine de traitement. L'objectif du Plan Paris Pluie est donc de faire en sorte que l'eau de pluie s'infilte directement dans le sol ou soit utilisée sans transit dans le réseau d'assainissement. Pour cela, plusieurs dispositifs sont mobilisables : la perméabilisation des sols, les trames bleues, les zones humides, etc. Ce zonage sera donc annexé

au Plan Local d'Urbanisme. Il sera opposable aux tiers. Concrètement, une autorisation de rejet des eaux pluviales devra être demandée lors de la demande de permis de construire.

C'est à ce niveau que j'avais quelques questions à vous poser :

- Lorsqu'on a un jardin sur le toit d'un immeuble, comment cela se passe-t-il ? On construit un immeuble sur une zone perméable, rendant la zone imperméable. Donc, pour respecter le nouveau zonage pluvial, on crée un jardin sur le toit de l'immeuble. Dès lors, comment le volume d'eau de pluie récupéré sur le toit du bâtiment devra être réinjecté dans le sol ?
- Quand on fait des constructions sans jardin (surélévation), comment se traitera l'eau pluviale ?

Ce sont des éléments un peu techniques mais qui nous permettraient de mieux comprendre comment fonctionne ce zonage pluvial. Je note que, suite à l'enquête publique de 2017, la commission d'enquête a donné un avis favorable. La Ville a suivi cet avis, ce qui est normal. Nous allons donc voter pour ce zonage pluvial. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. M. Luc LEBON va répondre à cette question très pointue. »

M. LEBON : « Effectivement, c'est très technique et je n'ai pas les éléments sous la main. A priori, la modification du traitement d'un toit, qu'il soit végétalisé ou pas, vous obligera de toute façon à trouver des solutions pour ne pas rejeter l'eau dans le système d'égout. La végétalisation d'un toit n'infiltrera pas directement l'eau dans la terre, donc le problème n'est pas résolu et reste le même qu'avant. »

M. le Maire : « Ce problème explique le fait que nous n'ayons pas de réseaux séparatifs à Paris contrairement à certaines communes qui ont un réseau pour les eaux usées qui sortent des maisons et un autre réseau pour les eaux pluviales qui permet de les rejeter dans le milieu naturel avec moins de traitements. À Paris, tout ce qui finit dans les égouts passe par les stations d'épuration, sauf en période de crues ou de pluies intenses.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Attractivité et Emploi

2018 DAE 53 Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien

M. le Maire : « M. Philippe DUCLOUX a la parole. »

M. DUCLOUX : « Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération parisienne qui a peu d'impact sur notre arrondissement. Je vous dirai pourquoi dans quelques instants. À Paris, 247 commerces sont concernés : 110 sur l'espace public, 121 dans les espaces verts et 26 ludiques et familiaux (manèges, théâtres de marionnettes...).

Six règlements différents encadrent actuellement les activités commerciales sur la voie publique et dans les espaces verts, dont les plus anciens n'ont pas été revus depuis plusieurs décennies. Il est donc proposé aujourd'hui de les réduire en un seul, de les actualiser et de les harmoniser. Je vais faire un petit rappel sur les durées actuelles :

- 3 ou 4 ans en moyenne pour les commerces sur la voie publique, avec parfois des durées plus importantes sur des sites prestigieux ou en fonction des investissements des commerçants pour leur stand, leur matériel, etc.
- 5 ans dans les espaces verts depuis 2010. Avant cette date, les autorisations étaient de 10 ans.

Je dirai quelques mots dans quelques instants sur le renouvellement annuel pour les forains.

Cette délibération vise à parler des redevances et de leur réforme :

- pour les commerces sur la voie publique, il existe deux tarifs : un de droit commun basé sur la zone de commercialité du site, et un autre tenant compte de la situation économique et sociale de certains commerçants fixé dans une fourchette de 5 à 8 % du chiffre d'affaires déclaré avec un minimum de 500 à 1000 €.
- pour les commerces dans les espaces verts, c'est 8 % du chiffre d'affaires déclaré avec un minimum annuel de 750 € pour des activités alimentaires adjointes.
- pour les forains isolés sur la voie publique, c'est également 8 % du chiffre d'affaires déclaré avec un minimum de 160 € par mois.

Il y a deux modes d'attribution :

- de gré à gré pour les renouvellements
- par appel à propositions pour les emplacements créés et les emplacements vacants.

Le projet qui nous intéresse ce soir qui sera débattu et voté au Conseil de Paris, concerne les principales modifications :

- actualisation et harmonisation des règlements. Certains dataient de 1985.
- la mise en concurrence avec des appels d'offres systématiques conformément aux obligations.

Qui dit réforme de ce type, dit nécessité de se mettre en conformité avec un certain nombre d'obligations et de règles issues d'une ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui met en conformité le droit français avec le droit européen et qui impose une procédure de mise en concurrence préalable pour toute nouvelle autorisation commerciale sur le domaine public. Ainsi, ces emplacements feront l'objet d'une saine et régulière remise en concurrence. À l'issue de cette procédure, un jury d'attribution se réunira en présence des maires d'arrondissement.

La lisibilité et l'harmonisation de la durée des autorisations est fixée à trois ans maximum, sauf si le délai d'amortissement des investissements engagés par les candidats est plus long et que cela est justifiable.

Enfin, le montant de la redevance sera désormais forfaitaire. C'est un élément important. Il ne sera plus calculé comme auparavant à partir de la déclaration du chiffre d'affaires réalisé qui fait l'objet de sous-déclaration et de difficultés de vérification pour l'administration.

S'agissant des principes généraux des redevances : il est proposé de supprimer la possibilité de fixer une redevance fondée sur une part du chiffre d'affaires. Un montant de redevance forfaitaire

sera fixé à l'issue de la procédure d'appel à propositions qui sera lancée par la Ville de Paris pour l'affectation de chaque emplacement. Un minimum de l'attribution se fait au mieux-disant. La redevance est ainsi un critère de sélection pour tous les emplacements en dehors des théâtres et des emplacements situés sur l'espace public pour les catégories de voies (2 à 4) dont la commercialité est faible voire très faible avec le souhait de la Ville de maintenir des animations commerciales sur ces emplacements.

S'agissant des tarifs :

Pour les activités commerciales sur l'espace public :

Le montant de la redevance est fondé sur la commercialité des voies selon la classification par catégories telle que précisé dans cette délibération et celle des 17 et 18 octobre 2005 portant classement des voies publiques au titre des voies de voirie. La classification des voies comporte cinq zones de tarification définies en fonction de leur commercialité :

- la zone hors-catégorie et la zone 1 correspondent à des sites prestigieux et à forte commercialité
- les zones 2 à 4 correspondent à des zones de commercialité décroissante.

Les montants sont les suivants :

- pour la zone hors-catégorie : 6,30 €/m²/jour
- catégorie 1 : 4,83 €/m²/jour
- catégorie 2 : 2,93 €/m²/jour
- catégorie 3 : 1,68 €/m²/jour
- catégorie 4 : 1,05 €/m²/jour.

La redevance est établie ainsi :

- pour les emplacements situés dans les zones de 2 à 4, la redevance est calculée par application de la tarification par jour et par mètre carré de surface occupée propre à la zone de commercialité de l'emplacement
- pour les emplacements situés dans une zone hors catégorie ou dans une zone 1 – le 11^e arrondissement n'est pas concerné par ce type de zone – la redevance versée est un montant forfaitaire défini dans le cadre de l'appel à propositions lancé par la Ville de Paris pour l'affectation de chacun de ces emplacements.

Pour les activités commerciales dans les espaces verts :

Un montant de redevance forfaitaire sera fixé à l'issue de la procédure d'appel à propositions qui sera lancée par la Ville de Paris pour l'affectation de chaque emplacement. Un minimum est fixé et l'attribution de l'emplacement tiendra donc compte des propositions des candidats en matière de redevance. Le tarif minimum a été fixé en établissant une moyenne des redevances perçues les trois dernières années. Les propositions faites dans les candidatures reçues permettront de mesurer l'intérêt commercial d'un emplacement et à terme, de catégoriser la commercialité dans les espaces verts. Elle est aujourd'hui difficile à établir compte tenu de la saisonnalité, de la météo, des horaires d'ouverture et de fermeture des parcs et des jardins, et les flux de chalandise dans les espaces verts qui sont très fluctuants.

Pour les activités ludiques :

Un montant de redevance forfaitaire sera fixé à l'issue de la procédure d'appel à propositions qui sera lancée par la Ville de Paris pour l'affectation de chaque emplacement à l'exception des théâtres situés dans les espaces verts qui font l'objet d'une tarification spécifique. Un minimum

est fixé. L'attribution de l'emplacement tiendra compte des propositions des candidats en matière de redevance. Là aussi, le tarif de base a été fixé en établissant une moyenne des redevances perçues les trois dernières années. Là aussi, les propositions faites dans les candidatures reçues permettront à terme de mesurer l'intérêt commercial d'un emplacement. La majorité des commerces ludiques sont situés dans les espaces verts.

Pour les théâtres, c'est un peu différent. La redevance est calculée en fonction de la typologie du théâtre (plein air ou fermé) et suivant la superficie mise à disposition à raison de 4,15 € par mètre carré pour les théâtres fermés et 3,37 € par mètre carré pour les théâtres ouverts.

Vous l'aurez compris, c'est une délibération parisienne technique qui vise à se mettre en conformité avec la loi, et notamment l'ordonnance d'avril 2017. Pour le 11^e arrondissement, nous sommes très peu concernés. Nous sommes concernés par :

- le manège de la place du Père Chaillet, que nous avons évoqué lors du débat sur le futur marché bio,
- l'activité des fleurs située 25-27 rue de la Roquette, que nous avons installée il y a quelques années, qui marche très bien et qui permet à cette partie de la rue de revivre et de se redynamiser
- le 55-61 boulevard de Ménilmontant où il y avait deux activités à cette adresse. Une reste à définir. Cela fait partie des sujets qui vont être traités.

Il y avait également l'activité des boulistes du square Jean-Aicard qui n'est plus maintenant du ressort de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, mais qui a été transférée fort logiquement à la Direction de la Jeunesse et des Sports. D'autres activités avaient été supprimées faute d'activité : l'activité ludique et familiale boulevard de Ménilmontant, et les forains du boulevard Richard-Lenoir.

Voilà en résumé cette délibération technique. Je voulais vous donner tout le détail car je sais que nous serons peut-être amenés à avoir un échange ce soir et surtout au Conseil de Paris. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation claire et exhaustive. Je vais donner la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Je vous remercie de cette présentation très claire et précise de ce projet de délibération qui vise à faire une refonte de six règlements en un règlement unique. Dans cet objectif, il s'agit d'uniformiser des modalités d'occupation, les modes de gestion et d'attribution par des procédures de mise en concurrence pour toute nouvelle autorisation commerciale dans le domaine public au travers d'appels à propositions. Les mairies d'arrondissement seront associées pour choisir les commerces pour chaque emplacement. On notera dans le futur règlement qu'il est mentionné un comité de sélection, mais il n'est pas précisé explicitement la participation du maire d'arrondissement ou de son représentant.

Les principes qui fixeront la redevance ont été clairement exposés. Cependant, le montant de la redevance sera forfaitaire et non plus basé sur le chiffre d'affaires déclaré, ce qui change la donne financière. Cette modification aura une probable incidence sur l'augmentation des redevances en question pouvant entraîner des répercussions à la hausse des produits vendus au détriment des activités ludiques et culturelles à destination, en particulier, de jeunes et de familles.

Compte tenu du manque de précision sur les modalités de fixation de la redevance forfaitaire et de l'absence d'informations sur la composition du comité de sélection, en particulier sur la

participation du maire d'arrondissement, les élus du groupe Union de la Droite et du Centre voteront contre cette proposition dans les termes présentés. »

M. le Maire : « Merci de vous soucier de la présence du maire d'arrondissement. M. David BELLIARD souhaite prendre la parole. »

M. BELLIARD : « Merci Monsieur le Maire. Merci pour cette présentation claire et exhaustive. En effet, ce nouveau règlement a cet avantage de vouloir harmoniser et simplifier les dispositifs qui – vous l'avez rappelé dans votre présentation – étaient déjà anciens. Toutefois, et je vais reprendre ce que vient de dire ma collègue, nous avons un certain nombre d'interrogations qui nous amèneront à voter contre cette délibération :

- Les tarifs ne sont plus adossés au chiffre d'affaires, ce qui pose un problème dans l'appréciation notamment des modèles économiques des commerçants et des activités qui seront dans l'espace public.
- L'absence de concertation en amont de cette délibération avec notamment l'ensemble des sensibilités présentes aux conseils d'arrondissement et de Paris sur les modalités de calcul.
- Les règles proposées, et notamment le fait que nous soyons maintenant dans un forfait, incitent à l'installation d'activités qui sont lucratives, voire très lucratives, des activités qui peuvent et qui pourront se permettre de payer un forfait, une charge fixe, pour occuper l'espace public.

Nous avons au moins deux exigences par rapport à cela :

- que l'on puisse appliquer des tarifs spécifiques en fonction de la nature de l'activité et des structures qui occupent l'espace public, notamment en ayant un point d'aide et d'attention particulière sur les structures de l'économie sociale et solidaire et sur les associations qui peuvent exercer des activités commerciales,
- que nous puissions également favoriser des activités qui sont faiblement, voire pas lucratives dont l'intérêt social est important (activités culturelles).

Pour ces raisons, nous demanderons au Conseil de Paris le retrait de cette délibération pour pouvoir la travailler. Dans le cas contraire, nous nous y opposerons. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. M. Philippe DUCLOUX va vous répondre. »

M. DUCLOUX : « Je vais dire un petit mot même si effectivement nous avons compris que le débat sera plus développé et important au Conseil de Paris que ce soir. Par rapport à ce que disait Mme SPINNEWEBER : nous avons toujours l'habitude d'associer toutes les sensibilités du 11^e arrondissement, notamment sur les questions de diversité commerciale. Le moment venu, le maire d'arrondissement sera associé et je pense que nous aurons le souci d'associer le plus de gens possible pour avoir le débat et, pour aller dans le sens de ce que disait M. BELLIARD, pour avoir toutes les activités possibles. C'est un peu ce que nous faisons régulièrement. Quand je parle du fleuriste rue de la Roquette, il y avait un manque dans ce quartier et cela permet de faire vivre cette partie de la rue.

Au-delà de la concertation que vous avez évoquée, j'ai été clair dans ma présentation pour dire qu'aujourd'hui on supprime un mode de calcul de redevance qui est basé sur des déclarations de chiffre d'affaires parce qu'il y avait des sous-déclarations et des difficultés de vérification pour l'administration. Cette demande émane de la Chambre régionale des comptes. C'est une mise en conformité à laquelle la collectivité ne peut pas se soustraire. Il s'agit de la base même du projet de délibération qui nous est soumis.

Votre demande de retrait du projet de délibération au Conseil de Paris fait partie du rôle des groupes politiques. Cela me semble un sujet qui concerne peu le 11^e arrondissement (3 lieux sur 247) mais qui concerne Paris parce qu'il y a des parcs et un certain nombre de lieux où nous avons la possibilité d'avoir ce type d'activités. Dès qu'il y a une activité économique et commerciale qui a la possibilité de s'installer, c'est un plus. Ce qu'il faut, c'est harmoniser et se mettre en conformité avec la Chambre régionale des comptes et faire en sorte que cette nouvelle délibération et ce nouveau mode de calcul soient les plus fiables possible. Voilà ce que je tenais à ajouter Monsieur le Maire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je pense que le débat était pleinement éclairé par les prises de position et les explications qui ont été apportées. Je n'ai donc rien d'autre à ajouter. Ce débat se poursuivra inévitablement au Conseil de Paris dans les conditions qui ont été évoquées.

Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Le groupe Communiste. Qui est contre ? Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts, et du groupe Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Elle est donc adoptée. Je vous remercie »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Logement et Habitat

2018 DLH 84 Location de 20 lots de copropriété dépendant de l'immeuble situé 14 boulevard Beaumarchais/5 rue Amelot (11^e) à la RIVP - Bail emphytéotique

M. le Maire : « La parole est à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Bonsoir à toutes et à tous. Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération assez classique qui fait partie de la fameuse boîte à outils parisienne pour créer des logements sociaux et permettre aux Parisiens de continuer à vivre à Paris. Il s'agit d'un immeuble situé entre le boulevard Beaumarchais et la rue Amelot. La Mairie a acheté les 20 lots pour 6 millions d'euros correspondant à 13 logements dont un vacant.

Dans cette délibération, il s'agit de conclure, comme nous le faisons régulièrement, un bail emphytéotique avec la RIVP qui pourra procéder à une mise aux normes et une réhabilitation des logements, prolonger les locataires dans ces lieux et agrandir le parc de logements sociaux disponibles dans le 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « La Ville de Paris poursuit sa politique d'accroissement du parc de logement social. La délibération de ce jour illustre une nouvelle fois la manœuvre comptable et financière coûteuse qui concourt à la réalisation statistique de l'objectif de 25 % et même de 30 % de logements sociaux à Paris d'ici 2030.

Dans le cas précis qui nous est présenté, la Ville de Paris préempte un immeuble situé au 14 boulevard Beaumarchais pour 6 millions d'euros, soit une acquisition faite sur la base d'un prix de 6.990 € le mètre carré occupé, pris à bail en l'état par le bailleur social, donc aucune information sur les travaux éventuels. Sur les 13 appartements achetés, un seul est libre et permettra

rapidement d'offrir un logement à l'un des 133 000 Parisiens sur liste d'attente, les 12 autres logements devenant statistiquement des logements sociaux.

Le coût financier important est assorti d'un montage financier subtil. L'immeuble est remis au preneur à bail sur la base d'un bail emphytéotique d'une durée de 65 ans, et la RIVP devra verser sous deux ans la totalité des loyers capitalisés sur 65 ans, soit 2 millions d'euros. Le montage financier présenté pour cette opération dans le 11^e n'a rien d'exceptionnel, on peut retrouver beaucoup d'autres exemples dans les acquisitions par préemption.

Ce montage financier habile n'est pas sans conséquence : le paiement sous deux ans des loyers capitalisés constitue un lourd préjudice financier pour la gestion des bailleurs sociaux en les privant de trésorerie et par l'alourdissement des dettes pour les investissements réalisés dans le parc des logements sociaux pour améliorer soit le cadre de vie, soit simplement pour entretenir le parc. Le paiement à court terme de la totalité des loyers qui auraient dû être versés sur des dizaines d'années améliore certes le budget de la Ville de Paris à court terme mais va priver définitivement les budgets futurs de ressources de fonctionnement sur les baux consentis pour 65 ans.

Plus significatif encore, ce montage financier subtil est utilisé sans vergogne pour masquer le déséquilibre budgétaire de la Ville de Paris depuis 2016. Concrètement, la Ville de Paris pratique cette technique des loyers capitalisés par un nouveau conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux. Elle concerne des logements qui sont pour beaucoup situés dans des immeubles en brique construits dans les années 30 et situés sur les boulevards des Maréchaux. Ces locaux d'habitation ne sont pas considérés au sens de la loi SRU comme des logements sociaux ; ce sont des habitations à bon marché, des immeubles à loyer moyen ou des logements dits loi de 1948. Ce montage financier a permis de financer 350 millions sur le budget 2016 et 283 millions sur le budget 2017. La Ville de Paris compte poursuivre cette opération jusqu'en 2020. Au total, ce sont 18 000 logements de ce type qui seront potentiellement mobilisables en logements sociaux à Paris. Une manne non négligeable surtout quand on sait que la Maire s'est engagée à mettre à la disposition des Parisiens 7000 nouveaux logements sociaux par an durant sa mandature, et a promis à ses alliés communistes que Paris compterait 30 % de logements sociaux d'ici 2030.

La politique de logement social de la Ville de Paris n'est donc pas aussi exemplaire qu'on veut nous le faire croire. Sur le plan financier, c'est une politique de court terme qui aura de lourdes conséquences à terme sur les bailleurs sociaux et pour les Parisiens. Sur le plan social, il ne faut pas confondre statistiques de conventionnement et mise à disposition de logements sociaux supplémentaires. Cette politique de chiffres apparents aggrave la situation du marché de l'immobilier à Paris.

Si nous approuvons les délibérations qui permettent de proposer des logements dans de bonnes conditions tant financières qu'au niveau de la qualité de vie pour les locataires, nous ne pouvons donner notre quitus à de tels montages. Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre s'abstiendront donc sur cette délibération. »

M. le Maire : « M. TIBERTI souhaite intervenir. »

M. TIBERTI : « Mme SPINNEWEBER, je passe sur le fait que vous semblez reprocher à Madame la Maire de Paris d'avoir des amis communistes alors que je trouve que c'est une qualité chez elle. Comme souvent, vous faites complètement abstraction du point de départ de cette délibération : la Ville a fait exercice de son droit de préemption, donc ces logements vont se retrouver sur le marché avec des locataires, des gens qui y habitent, dont certains sont peut-être

d'ailleurs des demandeurs de logements sociaux, qui peuvent se retrouver dans la situation de devoir acheter le logement ou de partir. Si la Ville exerce le droit de préemption, c'est parce que les logements sont en vente. Donc nous sommes là dans un cas classique de maintien des populations parisiennes dans la ville. Ça, vous refusez de l'entendre. De plus, vous bavardez pendant que j'essaie de vous répondre. C'est assez révélateur. Malgré tout, nous continuerons à essayer de vous l'expliquer.

Deuxième point : vous mettez en avant les montages financiers. Vous les avez expliqués avec une grande clarté. On reconnaît là vos qualités de comptable, mais pour autant, je ne vois en cela rien de choquant. C'est de l'investissement. Nous agrandissons le patrimoine de la Ville. Évidemment, il n'y a rien de choquant à investir.

Vous vous inquiétez de la santé financière des bailleurs sociaux. C'est bien gentil mais il se trouve que ce qui les met réellement en difficulté, c'est la loi de finances 2018 et ce gouvernement ultralibéral qui réalise, par ailleurs, beaucoup de vos rêves et qui a fait les poches des bailleurs sociaux. Là est la réalité. Ne confondez pas tout. Là, il s'agit d'un bailleur de la Ville. Oui, il y a des montages financiers qui permettent d'assurer les investissements. C'est la technique budgétaire tout simplement. C'est même de mon point de vue de la bonne gestion. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, M. SAINT-ETIENNE. »

M. SAINT-ETIENNE : « Bonsoir. Juste un seul mot. Vous dites que ce sont des investissements. On ne va pas se disputer là-dessus. Pour nous, c'est de la cavalerie financière. C'est intéressant de voir que sur un même phénomène, on puisse avoir des analyses aussi opposées. Je ne dirai rien de plus. »

M. le Maire : « Merci. Je redonne la parole à M. RECHER. »

M. RECHER : « Je n'ai pas tout à fait compris le concept de cavalerie financière quand il s'agit d'investir 6 millions d'euros dans un bâtiment qui restera la propriété de la Ville, mais je n'ai peut-être pas vos notions de finance publique.

Sans surprise, je partage beaucoup des propos de mon collègue Adrien TIBERTI. Vous parlez de l'objectif des 25-30 %. Oui, c'est un objectif politique et c'est celui de cette majorité. Il est donc normal que nous le mettions en œuvre en utilisant tous les moyens de la boîte à outils parisienne, à savoir agir sur un milieu extrêmement dense. Le foncier disponible pour la construction de nouveaux logements est extrêmement limité donc le conventionnement, l'achat de logements pour les transformer en logements sociaux qui permettent le maintien des populations parisiennes et leur diversité, c'est effectivement quelque chose que nous revendiquons et que nous assumons. Il y aura d'autres délibérations comme celle-ci jusqu'à la fin de la mandature car effectivement, nous allons continuer cette politique.

Je pense qu'on peut s'éviter un certain nombre de qualificatifs sur le montage qui n'a absolument rien d'obscur, de compliqué ou de subtil. Il ne s'agit pas du tout d'artifices comptables. Vous avez ce système qui marche très bien, qui permet d'une part à la collectivité de rester propriétaire des biens achetés et donc de bien gérer l'argent public, et d'autre part de permettre aux bailleurs de pouvoir, pour une somme modique (2 millions de loyers capitalisés), mettre en œuvre ce programme de logements sociaux sur cette parcelle.

C'est une délibération relativement classique, comme on en a déjà connu et comme on en connaîtra d'autres d'ici la fin de la mandature. Parler des finances des bailleurs grevées par ce

genre d'opération, c'est véritablement faux. Le problème, comme le disait mon collègue, est qu'aujourd'hui, nous avons un gouvernement qui a attaqué de façon extrêmement dure les finances des bailleurs sociaux. Vous avez d'ailleurs probablement vu les communications de Paris Habitat qui expliquaient les conséquences directes à savoir moins de constructions et de réhabilitations pour l'année. Il faudra, au contraire, poursuivre la mobilisation parce que cette baisse est de nouveau prévue l'année prochaine. Pour le coup, nous avons un gouvernement véritablement irresponsable car la poursuite de la baisse des moyens des bailleurs sociaux aurait des conséquences dramatiques sur la mixité dans nos agglomérations notamment. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je pense que le débat a permis d'éclairer beaucoup de choses. En conclusion, je redonne quelques chiffres : le prix d'investissement de l'acquisition par préemption de la Ville de Paris est de 6 millions d'euros. Je me réfère à la note Avis des Domaines sur la valeur locative. S'agissant d'argent public, on ne peut pas dépenser ou fixer des sommes sans prendre l'avis des Domaines et c'est bien normal. Ce sont les experts qui font l'estimation pour savoir si chaque euro est justifié. »

La Ville paye 6 millions d'euros pour acquérir ces logements et les transfère à un bailleur social. Le bailleur social paye zéro euro, il paye simplement un loyer annuel prévu sur 65 ans en contrepartie des loyers des locataires qu'il perçoit. Plutôt que de payer un loyer à la Ville, on transfère une partie de l'investissement sur le bailleur : la Ville investit donc 6 millions d'euros et elle demande 2 millions d'euros au titre des loyers capitalisés au bailleur qui n'aura aucun loyer à verser pendant toute la durée de l'exploitation mais encaissera les loyers des locataires. Là où cela devient intéressant, c'est que la Ville a valorisé la redevance locative capitalisée à 2 millions d'euros, et les Domaines précisent qu'en valeur de marché, la redevance capitalisée est évaluée à 5.440.000 €. C'est donc totalement faux de dire que l'on saigne les bailleurs. On leur fait même un prix d'ami. *In fine*, l'investissement coûtera 4 millions d'euros à la Ville de Paris.

C'est un investissement que nous assumons car il permet de maintenir des locataires dans leur logement à Paris dans le 11^e arrondissement aujourd'hui. C'est exactement une politique en direction des classes moyennes. Voilà pourquoi je vous propose de voter cette délibération.

Qui s'abstient ? Le groupe Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci. Elle est adoptée. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTIONS :

M. le Maire : « C'était la dernière délibération sur laquelle il y avait des inscrits. Je vais vous proposer de procéder à un vote global sur les projets de délibération sans intervention. »

- **2018 DLH 79** Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété situé 7-11 impasse Delaunay (11^e)
- **2018 DFPE 23** Subvention (1.800.000 euros) et convention avec l'association ABC Puériculture (16^e) pour la création de la structure multi-accueil de petite enfance Sedaine (11^e)

M. le Maire : « Cette nouvelle crèche va ouvrir avec 75 places, Mme Dominique KIELEMOËS y faisait référence tout à l'heure. C'est une très bonne nouvelle complémentaire. Puisqu'on parlait d'engagements et de réalisations, nous nous étions engagés à ouvrir 400 nouvelles places en crèche. Nous avons d'ores et déjà atteint ce chiffre. Rien qu'avec le conseil de ce soir, nous en avons 100 supplémentaires et nous aurons largement dépassé l'engagement fort ambitieux au cours de cette mandature. »

- **2018 DFPE 24** Subvention (924.000 euros) et convention avec l'association Crescendo (11^e) pour la création de la structure multi-accueil de petite enfance Spinoza/Ménilmontant (11^e)

M. le Maire : « Cette crèche proposera 42 places. »

- **2018 DFPE 40** Crèche et logement de fonction situés 61/65 boulevard de Charonne (11^e) – Convention de gestion avec Paris Habitat
- **2018 DJS 99** Subvention (15.000 euros) et avenant n°1 à convention avec Paris Est Mouv' (11^e)
- **2018 DAC 14** Subventions (350.000 euros), conventions et avenants avec 8 associations œuvrant dans le domaine des festivals de théâtre, de la danse et des arts de la rue
- **2018 DAC 12** Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association La Loge CDC Production (11^e)
- **2018 DAC 81** Subventions (30.000 euros) à deux sociétés au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles
- **2018 DAC 132** Subventions (37.000 euros) aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11^e) et Art Azoï (20^e)
M. le Maire : « Le M.U.R est situé sur la place Verte à l'intersection des rues Oberkampf et Saint Maur. »
- **2018 DAC 373** Attribution de la dénomination Violette Leduc à la bibliothèque Faïdherbe (11^e)
M. le Maire : « Il n'y a pas eu d'inscrit car nous avons déjà eu le débat lors de la présentation du vœu voté par notre conseil d'arrondissement. Après le vœu, vient la délibération. »
- **2018 DAC 450** Subventions (17.700 euros) à 18 comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie
- **2018 DDCT 20** Subventions (550.900 euros) et conventions à 140 associations pour le financement de 180 projets dans les quartiers Politique de la ville parisiens - Première enveloppe 2018
- **2018 DDCT 35** Subvention (11.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Atouts Cours

M. le Maire : « Qui est pour l'adoption de l'ensemble de ces délibérations ? Unanimité. Je vous remercie. »

Les projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11201804 Vœu relatif à la régulation des vélos en libre-service sans station (free-floating) sur l'espace public

M. le Maire : « Nous le présentons en reprise du vœu du conseil de quartier. M. Pierre JAPHET le présente. J'ai reçu le pouvoir de M. Jean-François MARTINS à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. JAPHET : « Merci Monsieur le Maire. Comme vous l'indiquiez tout à l'heure, ce vœu reprend un vœu déposé par le conseil de quartier Léon Blum-Folie-Regnault. Il concerne les services de vélos en free floating. Pour ceux qui ne sont pas familiers avec cette appellation, ce sont les nouveaux vélos sans station qui ont fleuri dans la ville, qui se débloquent par le smartphone et qui peuvent être déposés n'importe où dans l'espace public. C'est une situation qui n'est pas propre à Paris, on la constate malheureusement dans toutes les villes où ce type de service se développe. Si une régulation n'est pas effectuée par l'opérateur ou par la Ville, un développement anarchique fait que ces vélos deviennent une nuisance dans l'espace public, d'autant plus que beaucoup de ces vélos sont devenus inutilisables et sont des déchets qui encombrant l'espace public.

La Ville de Paris a entrepris de travailler avec ces opérateurs pour l'élaboration d'une charte de bonne conduite. Il y a également en perspective l'établissement d'une licence d'exploitation à terme lorsque les conditions réglementaires seront en place pour qu'il y ait une sorte de régulation de ce service qui aujourd'hui se développe de manière sauvage.

Pour en venir aux points du vœu lui-même, nous souhaitons :

- que la Ville de Paris poursuive les échanges avec les opérateurs afin qu'il y ait une autorégulation de l'usage de ces vélos et de l'encombrement de l'espace public ;
- que la charte de respect de l'espace public puisse être mise en œuvre dans les meilleurs délais ;
- que le coût financier de l'enlèvement des nombreuses épaves soit à la charge des opérateurs et que ceux-ci puissent s'acquitter d'une redevance d'occupation de l'espace public.
Je souligne que l'un des premiers opérateurs a déclaré forfait compte tenu du nombre important de vélos dégradés ;
- que l'obtention d'une licence, si le cadre réglementaire le permet, soit conditionnée à la capacité des opérateurs à assurer la maintenance de leur flotte.

Ce vœu a voulu se concentrer sur les problèmes de nuisance dans l'espace public. Pour compléter le débat, je crois qu'il faut aussi dire que, alors que l'ambition de la Ville est de développer l'usage du vélo et que ce type de service est a priori le bienvenu, encore faut-il que ce ne soit pas une nuisance, comme le souligne ce vœu, et que ce soit un service de qualité pour les usagers. Je voudrais insister sur le fait que le manque de disponibilité des vélos, leur piètre qualité et la multiplication des opérateurs fait que le service est très fragmenté. Si on veut bénéficier d'un service à plein, il faut s'inscrire chez tous ces opérateurs, et c'est quand même un peu compliqué.

Il faut non seulement que ce ne soit pas une nuisance pour l'espace public mais que ce service soit un vrai service de mobilité pour les Parisiens et les Parisiennes et non un gadget. Pour cette

raison, je pense qu'une licence à terme sera un élément très important car elle permettra de fixer des normes et un standard de qualité. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci Monsieur le Maire. Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants (RGCI) votera ce vœu, d'autant plus qu'il en a déjà présenté un identique en décembre dernier, adopté par le Conseil de Paris. Mais la pédagogie, c'est aussi la répétition. Si ce nouveau vœu peut aider l'exécutif et les Parisiens à une prise de conscience, allons-y. Trois ou quatre vélos verts ou jaunes sont déposés plus ou moins délicatement autour d'un arbre, d'un lampadaire, d'un feu rouge. Les vélos, scooters, automobiles en libre-service sans borne se multiplient dans Paris après avoir conquis d'autres villes. Réjouissons-nous en si cela permet de rendre les individus plus libres et l'espace public moins encombré.

Le groupe RGCI est très vigilant sur ces nouvelles questions afin que ces évolutions soient pleinement vécues comme un progrès collectif et individuel. Aussi, nous ne souhaitons pas que soit porté un coup d'arrêt à l'activité de ces entreprises. La mobilité fait partie des atouts d'une ville pour attirer des entreprises et leurs salariés pour qui le cadre de vie revêt la plus grande importance. Si la mobilité en partage que nous avons initiée à Paris avec Vélib' et Autolib est en train de conquérir le monde, c'est parce que cette mobilité est facile à combiner avec d'autres modes de transport.

Toutefois, nous constatons une multiplication des vélos, des motos, des scooters stationnés sur les trottoirs plus ou moins étroits, parfois de manière gênante, et souvent de manière anarchique. Nous remarquons aussi des bicyclettes abandonnées n'importe où sans considération ni pour le véhicule, ni pour l'espace public, ni pour personne. Certains vélos sont aujourd'hui abandonnés dans des bacs à fleurs ou même géolocalisés dans la Seine. C'est un spectacle lamentable. Certains exemples étrangers incitent à la méfiance avec parfois des montagnes de vélos hors service qui jonchent le trottoir de certaines villes. Nous pensons effectivement qu'il faut agir rapidement pour promouvoir un partage et un usage harmonieux de l'espace public.

Par leur vœu, les élus Radicaux ont proposé que la Ville engage un dialogue avec les entreprises concernées, et une concertation avec l'État afin que zéro station ne signifie pas zéro règle. La Ville de Paris a annoncé qu'elle comptait utiliser tous les moyens juridiques et réglementaires pour mieux encadrer l'arrivée d'entreprises de vélos en partage, et ainsi protéger l'espace public et le paysage urbain.

Cette action doit aussi s'accompagner d'une vraie politique de sensibilisation au civisme et de lutte contre le vandalisme. Ce phénomène de pollution de l'espace public par ces vélos en free floating n'est d'ailleurs qu'un symptôme plus général d'incivisme dont Vélib' ou Autolib ont aussi été victimes. La multiplication des tags, n'importe où sur n'importe quoi, la dégradation volontaire de mobiliers urbains, de plans de bus, de plans de métro, d'arbres, de portes d'immeubles ou de vitrines, la pollution des sols par les jets de mégots ou les détritiques, l'abandon d'encombrants n'importe où, ou la multiplication d'affichages commerciaux, illustrent également la dérégulation de l'espace public, l'espace de tous mais qui est pourtant vécu par certains comme l'espace de personne.

Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est attaché à l'idée de voir Paris défendre une position qui maximalise l'impact positif du développement de ces nouveaux outils de

mobilité que sont les véhicules en partage, grâce notamment au numérique, et qui minimise l'impact négatif sur l'environnement mais aussi sur l'espace public et sur la sécurité routière.

Bref, si à l'occasion de la régulation nécessaire de ce nouveau phénomène, il pouvait y avoir aussi une prise de conscience sur des maux plus larges que sont l'irresponsabilité de certains opérateurs et de certains usagers, l'incivisme et le vandalisme d'une poignée de personnes qui pourrissent la vie de tous alors oui, ce nouveau vœu aura été utile. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Bien. J'ai compris que nous nous retrouvons sur ce vœu. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Pas de suspense, le groupe Communiste votera avec plaisir ce vœu issu du débat du conseil de quartier Léon Blum-Folie-Regnault. J'ajoute quelques appréciations plus politiques, n'en déplaise à ceux qui ici ne veulent pas que l'on fasse trop de politique.

De mon point de vue, le free floating illustre l'un des exemples de l'horreur de la société libérale, avec la socialisation des pertes et la privatisation des profits. Nous avons donc une entreprise qui considère que l'espace public est un espace libre dans lequel elle peut développer une activité en tout point gênante pour les autres acteurs, sans avoir jamais à en payer les coûts. Par exemple, alors qu'une de ces entreprises ferme, quid des vélos qu'elle a laissés se transformer en déchets sur la voie publique ? C'est la collectivité qui va devoir les ramasser et les recycler, et cela a un coût.

Quand on parle de transport, on oublie souvent leurs coûts cachés. Le coût de l'automobile est beaucoup plus important que les coûts réels. Au moment où nous avons un débat sur la SNCF que d'aucuns voudraient voir privatisée, il faut avoir en tête que nous payons, y compris la Ville de Paris, très cher l'entretien d'une chaussée utilisée par les voitures, c'est-à-dire par une minorité de gens qui ne payent pas le coût réel de l'utilisation de leur voiture. Nous sommes en face d'entreprises qui veulent utiliser l'espace public sans jamais en payer le prix. Nous n'avons pas à accepter cela. Donc le groupe Communiste votera avec plaisir ce vœu. »

M. le Maire : « Merci. C'était dit d'une façon différente mais nous nous retrouvons donc aussi sur ce vœu. Le débat continue. M. Jacques LEFORT demande la parole. »

M. LEFORT : « Je voudrais d'abord rappeler que ce vœu vient du conseil de quartier Léon Blum-Folie Regnault qui s'est emparé de ce sujet avec véhémence car il le mérite. Je voulais aussi rappeler l'intérêt de ce type de service de free floating qui a tout de même une petite vertu, celle de ne nécessiter aucun investissement pour installer des bornes et de n'empiéter sur aucun espace de stationnement. En revanche, il faut effectivement le réguler. On ne peut pas laisser les vélos être déposés au droit d'un passage clouté, empêchant toute personne de traverser la route. C'est là où il faut avoir un savant équilibre entre la régulation et la liberté. Nous sommes justement en faveur de ce savant équilibre et non pas uniquement en faveur de la régulation. C'est ce qui fait les valeurs des élus Les Républicains de ce conseil.

Vous proposez qu'une charte de respect de l'espace public puisse être mise en œuvre. Nous n'avons pas cette charte en main. Il aurait été intéressant qu'on nous la présente et qu'on se rende compte que cette charte n'est pas passée uniquement entre la Mairie et les exploitants de ces flottes de vélos, mais aussi entre les exploitants de ces flottes et les usagers des vélos. Cela permettrait que des agents soient en mesure de verbaliser un usager quand il dépose le vélo au droit d'un passage clouté, cet usager ayant été informé avant de louer ce vélo des règles à

respecter. Quand on dépose un vélo, on ne le fait pas n'importe où. L'espace public est partagé notamment par des familles et des personnes âgées. Elles n'ont pas à se faufiler entre les vélos. Il faut donc que les choses soient régulées. Nous demandons que ce vœu soit modifié de façon à ce que cette charte de respect de l'espace public soit clairement notifiée aux personnes qui loueraient le vélo et que la verbalisation soit clairement indiquée pour ceux qui ne respecteraient pas la charte.

Je voudrais rappeler que le vœu du conseil de quartier est intéressant, mais qu'en terme de responsabilité pour la Ville de Paris, il ne faut pas non plus que ce vœu cache la forêt du fiasco du nouveau Vélib'. C'est parce sa mise en œuvre est toujours extrêmement poussive que, sur ce champ de ruines, ont fleuri tous ces vélos colorés qui rendent service pour l'instant à bon nombre d'entre nous. Nous allons donc voter ce vœu en demandant qu'il soit corrigé de cette façon. »

M. le Maire : « Merci. C'était encore dit autrement mais nous nous retrouvons sur ce vœu et je m'en réjouis. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je pense que l'essentiel des divers arguments qui pouvaient être prononcés en faveur de ce vœu a été couvert. Nous allons donc passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que, depuis le mois de novembre, des opérateurs privés ont déployé des vélos en libre-service et sans station (dits en free-floating) dans l'espace public parisien ;

Considérant que ce type de services contribue au développement des mobilités partagées et de la pratique du vélo à Paris mais qu'il ne peut se faire au détriment de la sécurité des piétons ;

Considérant en effet que ces vélos contribuent à l'encombrement de l'espace public et sont bien souvent stationnés de façon anarchique sur les trottoirs et passages piétons du 11^e arrondissement ;

Considérant que cela entrave la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite et peut mettre en péril leur sécurité ;

Considérant que ces stationnements vont par ailleurs à l'encontre de la réglementation, des règles d'usages et de la démarche de code de la rue que nous avons engagé en concertation avec les instances de démocratie locale, les services de la Ville et de la Préfecture de Police ;

Considérant que dans le cadre de cette démarche de code de la rue, la Mairie du 11^e a pris l'initiative de produire des accroche-guidons diffusés largement auprès des conseils de quartiers et plus généralement des habitants pour sensibiliser les usagers de vélos et de deux-roues motorisés aux règles de bonne conduite et de partage de l'espace public ;

Considérant par ailleurs que des épaves de ces vélos commencent à encombrer l'espace public et que la Ville de Paris n'a pas à prendre en charge le traitement de ces épaves engendrées par une activité commerciale ;

Considérant que la Ville de Paris a pris l'initiative d'organiser des rencontres avec l'ensemble des opérateurs de vélos sans stations ayant manifesté leur intention de s'implanter à Paris ;

Considérant que cette réunion a permis d'acter qu'un code de bonne conduite des opérateurs sera mise en place, qu'une redevance sera mise à l'étude et que l'établissement d'une licence d'exploitation serait instituée lorsque les conditions réglementaires le permettront ;

Considérant que le travail en cours d'élaboration du code de bonne conduite vise notamment à obtenir des engagements des opérateurs sur la qualité des vélos, leur maintenance, leur cycle de vie, l'information des usagers, la régulation, la maîtrise de l'occupation de l'espace public, le partage de données et le signalement sur les applications des emplacements autorisés de stationnement ;

Considérant que le travail entrepris avec les opérateurs doit être accompagné d'un travail de sensibilisation des usagers ;

Considérant la nécessité d'associer à la sensibilisation, la sanction des stationnements et des comportements illicites par les services de la Ville de Paris et de la Préfecture de Police ;

Sur proposition du Conseil de quartier Léon Blum / Folie Regnault,

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, et des élu-e-s des groupes Socialiste, Europe Ecologie – Les Verts, Communistes-Front de Gauche, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

EMET LE VŒU QUE :

- la Ville de Paris poursuive les échanges avec les opérateurs afin que toutes les mesures soient prises pour réguler l'usage de ces vélos et désencombrer l'espace public ;
- la charte de respect de l'espace public puisse être mise en œuvre dans les meilleurs délais ;
- les opérateurs aient à assumer le coût financier de l'enlèvement des épaves et puissent s'acquitter d'une redevance d'occupation de l'espace public ;
- l'obtention d'une licence, si le cadre réglementaire le permet, soit conditionnée à la capacité des opérateurs à assurer la maintenance de leur flotte.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201805 Vœu relatif à l'attribution à Monsieur Nabeel RAJAB de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris

M. le Maire : « Nabeel RAJAB vit au Bahreïn, pays dans lequel les droits de l'Homme sont en sévère dégradation. Il est Président du Centre bahreïnite pour les droits de l'Homme et secrétaire général adjoint de la FIDH (Fédération internationale des droits de l'Homme) et subit à ce titre, depuis de nombreuses années, des pressions répétées de la part du pouvoir bahreïni. Il est incarcéré depuis le 13 juin 2016, pour avoir dénoncé à la télévision l'interdiction des ONG et des journalistes de pénétrer sur le territoire national. Nous évoquons ce sujet parce que, les journalistes ne pouvant pas faire leur travail, il est nécessaire de trouver d'autres voies et moyens pour faire connaître et sensibiliser l'opinion publique mondiale à cette situation.

De surcroît, alors qu'il est incarcéré, il a été condamné le 21 février, à 5 ans de prison pour « insultes aux autorités publiques et à l'armée » et « fausse rumeur en temps de guerre », après qu'il eut publié des tweets critiquant l'intervention du Bahreïn aux côtés de l'Arabie Saoudite au Yémen.

Nabeel RAJAB subit des conditions de détention déplorables (humiliations répétées, isolement en cellule insalubre, suppression des visites familiales) qui ont affecté son état de santé et qui lui ont valu d'être hospitalisé pendant plusieurs mois. La FIDH, dont le siège est dans le 11^e arrondissement, a lancé une campagne de mobilisation internationale pour la libération de Nabeel RAJAB.

Nous avons pensé utile de proposer que la dignité de Citoyen d'honneur de la Ville de Paris soit attribuée à Nabeel RAJAB. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. Christian SAINT-ETIENNE. »

M. SAINT-ETIENNE : « Nous reconnaissons l'intérêt du combat de Nabeel RAJAB pour la liberté des journalistes de circuler et de l'information, mais nous considérons qu'à ce stade, c'est mettre le doigt dans le conflit entre Chiïtes et Sunnites que nous ne maîtrisons pas et dont nous ne voyons absolument pas l'évolution à terme. Nous nous abstenons donc. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Ce n'est pas l'angle sous lequel nous avons présenté ce sujet. Il s'agit du Président d'une association qui lutte pour les droits de l'Homme et qui est maltraité dans un pays dans lequel les journalistes n'ont pas le droit de cité. Il nous semble nécessaire de participer à une mobilisation pour qu'il vive dans de meilleures conditions. C'est la seule ambition de ce vœu. Nous allons donc voter. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la dégradation sévère de la situation des droits de l'Homme au Bahreïn ;

Considérant que Nabeel RAJAB, Président du Centre Bahreïnite pour les droits de l'Homme et secrétaire général adjoint de la FIDH, subit depuis de nombreuses années des pressions répétées de la part du pouvoir bahreïni ;

Considérant que Nabeel RAJAB est incarcéré depuis le 13 juin 2016, pour avoir dénoncé à la télévision l'interdiction des ONG et journalistes de pénétrer sur le territoire national ;

Considérant que Nabeel RAJAB a été condamné le 21 février à 5 ans de prison pour « insultes aux autorités publiques et à l'armée » et « fausse rumeur en temps de guerre », après qu'il eut publié des tweets critiquant l'intervention du Bahreïn aux côtés de l'Arabie Saoudite au Yémen ;

Considérant que Nabeel RAJAB subit des conditions de détention particulièrement difficiles (humiliations répétées, isolement en cellule insalubre, suppression des visites familiales...) qui ont affecté son état de santé et lui ont valu d'être hospitalisé pendant plusieurs mois ;

Considérant le lancement par la FIDH d'une campagne de mobilisation internationale pour la libération de Nabeel RAJAB ;

Considérant l'implantation de la FIDH dans le 11^e arrondissement de Paris ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en faveur des droits de l'Homme ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN et des élu-e-s du groupe Socialiste ;

EMET LE VŒU :

Que la dignité de Citoyen d'Honneur de la Ville de Paris soit attribuée à Nabeel RAJAB.

M. le Maire : « Les élus Les Républicains s'abstiennent. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201806 Vœu relatif aux moyens d'enseignement du Lycée Voltaire

V11201813 Vœu relatif à la mixité sociale dans les lycées parisiens

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI a la parole pour le vœu relatif aux moyens d'enseignement du lycée Voltaire. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que le Rectorat vient d'annoncer une baisse de 180 heures de la Dotation horaire globale de la cité scolaire Voltaire pour la rentrée prochaine, soit l'équivalent de 10 postes d'enseignants alors même que la baisse de la démographie scolaire dans l'académie est limitée pour l'instant au Premier Degré ;

Considérant que le même Rectorat a, les deux années précédentes, imposé in extremis, la création d'une classe de Terminales composée entièrement de redoublants venus d'autres lycées ;

Considérant que, dans le cadre de la concurrence exacerbée entre établissements, publics comme privés, créée par l'absence de carte scolaire pour les lycées parisiens, cela joue négativement sur l'image du lycée ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Communistes – Front de Gauche ;

EMET LE VŒU QUE :

- la Maire de Paris demande le rétablissement des moyens d'enseignement du lycée Voltaire pour la rentrée prochaine ;
- la Ville de Paris étudie avec le Rectorat la possibilité d'une carte scolaire contraignante pour les lycées parisiens à l'image de ce qui existe pour les écoles et les collèges de la Ville.

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Vous avez le vœu sous les yeux, il dit des choses simples. Le lycée Voltaire, l'un des deux lycées généraux de notre arrondissement, va se voir amputé de très importants moyens d'enseignement l'année prochaine. Les services du rectorat ont en effet annoncé, par la voix du chef d'établissement, la diminution de 180 heures de la dotation horaire globale (DHG) sans que la baisse des effectifs ne la justifie. Cela va se traduire par des suppressions de classes, de postes et d'heures d'enseignement.

Pour mettre les choses en perspective, sachez qu'à l'échelle de l'ensemble de l'académie de Paris, la DHG des lycées parisiens va baisser de 125 heures seulement. Autrement dit, le lycée Voltaire à lui seul représente 150 % de la baisse de l'ensemble de l'académie, ce qui fait montre d'un mauvais traitement particulièrement prononcé à l'encontre de ce lycée.

Par ailleurs, pour essayer d'élargir le propos et de partir de la réalité des faits, vous savez que le système d'affectation inventé par le rectorat de Paris, seule académie de France dans cette situation de carte scolaire, est particulièrement opaque puisqu'il repose sur des critères qui n'ont jamais été présentés officiellement. Les services parlent à chaque fois d'un algorithme que personne ne connaît. Du coup, nous constatons que le rectorat entretient en réalité une hiérarchie entre les lycées parisiens et, dans le cadre de cette hiérarchie sciemment entretenue de plus par les réputations de différents établissements qui relèvent bien souvent de légendes urbaines, notre lycée Voltaire en souffre particulièrement.

Pour rétablir une égalité entre les lycées de la capitale, il serait peut-être bon d'envisager la mise en place d'une carte scolaire qui fait ses preuves pour les établissements du premier degré et les collèges parisiens. Les services de la Ville, qui construisent cette carte scolaire pour ces établissements, ont une véritable expertise et pourraient se rapprocher des services du rectorat pour envisager la possibilité d'utiliser la carte scolaire comme partout en France, comme un moyen de gestion efficace des flux d'élèves, mais aussi comme un moyen de faire en sorte que les réputations supposées des différents établissements n'aboutissent pas à la création d'une véritable

hiérarchie entre lycées publics, particulièrement choquante, car les établissements publics n'ont pas à rentrer en concurrence les uns avec les autres. Je pourrais par expérience raconter toute une série d'anecdotes comme ce proviseur d'un lycée très coté qui refuse d'inscrire certains de ses élèves de seconde en classe de première dans son propre établissement afin d'avoir la meilleure classe possible.

La suggestion d'envisager une carte scolaire pour les lycées parisiens serait une bonne chose. Je crois que nous pourrions nous rassembler pour dire que la saignée très importante des moyens d'enseignement du lycée Voltaire ne nous convient pas en tant que conseil d'arrondissement du 11^e. »

M. le Maire : « Merci. Je vais donner la parole à Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour vous répondre. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement, il y a une baisse de la DHG de 180 heures. Nous nous sommes renseignés aujourd'hui auprès du lycée Voltaire et il y a tout de même une baisse des effectifs. J'étais moi-même au conseil d'administration du lycée Voltaire du 13 février.

Vous parlez de la création d'une classe de terminale composée entièrement de redoublants : il y a effectivement des redoublants mais pas de classe composée uniquement de ces élèves. D'autre part, lors du conseil d'établissement, il a été rapporté que les parents et les enseignants se sont accordés pour pouvoir trouver un système qui accepte les redoublants du lycée Voltaire, ce qui est assez normal.

Vous avez également parlé de la possibilité d'une carte scolaire contraignante pour les lycées parisiens à l'image de ce qui existe pour les écoles et les collèges de la Ville. Nous sommes tous au courant que sur Paris la population auprès des lycées est très différente. C'est pour cette raison que quatre districts ont été faits pour mélanger un peu la population. Même si ce système n'est pas parfait, on peut remarquer que, depuis une dizaine d'années, Affelnet a permis de faire une certaine mixité sociale au sein des lycées. Je ne voterai pas ce vœu pour cette raison. Nous proposons ainsi un autre vœu relatif à la mixité sociale dans les lycées parisiens :

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que la mixité sociale au sein d'un établissement scolaire participe à son dynamisme, à son équilibre et qu'il répond à un certain idéal républicain ;

Considérant que, si le logiciel Affelnet a permis d'améliorer le phénomène de ségrégation sociale observé dans les lycées, les modalités d'affectation des élèves dans les lycées parisiens, notamment en matière de mixité sociale, restent perfectibles ;

Considérant que, dans le cadre de la concurrence exacerbée entre établissements, publics comme privés, une mixité sociale limitée peut jouer négativement sur l'image de certains lycées, comme le lycée Voltaire dans le 11^e arrondissement ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Socialiste ;

EMET LE VŒU :

Que la Maire de Paris interpelle l'académie de Paris :

- sur les moyens qu'elle compte utiliser pour poursuivre la recherche d'une meilleure mixité sociale dans les lycées parisiens, dont le lycée Voltaire ;

- pour qu'elle soit vigilante sur les éventuelles évolutions des modalités d'affectation via le logiciel Affelnet et que celles-ci aillent dans le sens de la recherche d'une meilleure mixité sociale dans les lycées parisiens.

M. le Maire : « C'est ce qu'on appelle un vœu de substitution. Le débat est lancé. M. Jacques LEFORT souhaite prendre la parole. »

M. LEFORT : « Le lycée Voltaire est un vrai sujet dans le 11^e arrondissement. Il a été classé comme l'un des 10 plus mauvais lycées de France en termes de résultats scolaires quand, à quelques mètres, le lycée Charles Péguy a été classé dans les 10 meilleurs de France. Et pourtant, le lycée Charles Péguy n'a pas une sélection à l'entrée sur les résultats scolaires, et des bourses y sont attribuées pour les personnes qui n'ont pas les moyens. Vous devriez vous renseigner sur la façon dont fonctionne ce lycée, notamment en termes de mixité sociale, je pense que cela vous intéresserait beaucoup.

Mais le but n'est pas de faire la comparaison entre lycées. Le problème de la mixité ne doit pas être le seul point d'accroche de la résolution des problèmes qui concernent le lycée Voltaire. La problématique des moyens humains d'encadrement des élèves est aussi un élément tout à fait essentiel. Là, je rejoins une partie de la demande que formule le groupe Communiste.

Ce qui ressort actuellement des fédérations de parents d'élèves de ce lycée, c'est :

- de nombreux postes d'enseignant non pourvus,
- des arrêts maladie répétés d'enseignants qui ne sont jamais remplacés,
- le centre de documentation et d'information trop souvent fermé,
- la direction qui manque totalement de stabilité (il y a eu quatre proviseurs en six ans),
- des milliers d'heures supprimées pour cause de grève ou de blocus par les élèves,
- des heures de cours non assurées dans l'année pouvant s'élever jusqu'à 120 heures par classe.

Dans ces conditions, comment ne pas avoir des résultats aussi mauvais ? Donc oui, il faut :

- que des efforts et des initiatives soient développés de façon à ce que le nombre d'heures légales de cours soit assuré,
- que tous les postes soient pourvus,
- que le renforcement des équipes de vie scolaire ait lieu, notamment pour lutter contre le décrochage scolaire,
- qu'il y ait aussi une sécurisation en séparant les flux d'élèves entre collège et lycée,
- que des postes de médiateurs sociaux soient créés,
- que des réflexions soient menées sur ce qui se passe à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Tous ces sujets doivent être traités collectivement de façon à trouver une solution à la faiblesse du niveau de ce lycée du 11^e arrondissement, dont nous ne pouvons pas nous satisfaire.

Or les vœux présentés prennent le sujet par le petit bout de la lorgnette. Nous préférons donc nous abstenir sur l'un ou l'autre des vœux qui nous sont proposés ce soir. »

M. le Maire : « Merci. Mme Liliane CAPELLE souhaite prendre la parole. »

Mme CAPELLE : « Je voudrais dire quelques petites choses à mon collègue Adrien TIBERTI. J'étais déjà usagère de ce lycée alors que vous n'étiez pas encore né, et il se trouve que je suis mère et grand-mère de Voltairiens. Oui, il y a une espèce de fierté à s'appeler Voltairien et je voudrais qu'on retrouve cette fierté. Pour cela, il faudrait qu'on arrête de démolir ce lycée, de le noircir, et qu'on arrête l'exagération dans tous les sens. Ce lycée mérite autre chose que d'être tout le temps pointé du doigt en disant « ça, c'est moche ».

Oui, il y a des choses qui ne vont pas, mais il faudrait peut-être aussi que l'on se sente solidaires de ce qui se passe dans ce lycée, solidaires des élèves et des parents. Moi, je ne peux pas me satisfaire d'un collège et lycée où il y avait auparavant douze classes de sixième et où il n'y en a plus que quatre. Je ne peux pas être solidaire mais c'est comme cela. Pourquoi ? Les parents ne mettent plus leurs enfants à Voltaire, et notamment les filles. C'est un fait. Je me bats comme une damnée au conseil d'école du 100 avenue de la République pour leur dire d'arrêter. Il faut voir les passerelles mises en place pour qu'il y ait discussion entre le primaire et le collège, et par voie de conséquence, ensuite le lycée. Nous avons un magnifique lycée. Si on pouvait essayer de se mettre autour d'une table, y compris au rectorat ou ailleurs, pour en parler de façon positive, en le faisant avancer, cela me ferait énormément plaisir. Ce n'est pas très positif mais c'est comme ça.

Je ne voterai pas le premier vœu qui s'appuie sur quelque chose qui est faux, mais je voterai le vœu présenté par Mme PRADINAS-HOFFMANN. »

M. le Maire : « Merci. Je redonne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci. Tout d'abord, je suis très content que mon vœu suscite un véritable débat car c'est une question importante que nous avons rarement l'occasion d'aborder et qui nécessite que nous allions au fond des choses. Je note, par exemple, que M. Jacques LEFORT considère que la baisse du nombre d'heures d'enseignement dans l'année est un problème qui handicape les élèves. Pourquoi alors a-t-il soutenu la réforme Darcos qui, en 2004, a fait passer le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire des élèves du primaire de 27 à 24 heures, et qui nous pose encore des soucis aujourd'hui. Je ne reviendrai pas sur la réforme des rythmes.

Sur la question de l'image du lycée et du dénigrement dont il fait l'objet, je suis entièrement d'accord avec vous, chère Liliane CAPELLE. De ce point de vue, quand vous dites que les parents ne veulent pas y envoyer leur fille, vous participez de ce dénigrement car ce que vous avancez est faux. Et vous n'êtes pas la seule à le dire. Il suffit simplement de regarder les statistiques de l'établissement scolaire qui ne font pas apparaître une surreprésentation des garçons par rapport aux filles, que ce soit côté collège ou lycée. Vous êtes d'accord avec moi, il y a une donnée facile à vérifier, plus facilement que les catégories socioprofessionnelles, c'est le sexe des enfants. Donc, faire courir cette légende urbaine participe d'une entreprise de dénigrement que nous devons éviter. Et nous en sommes tous d'accord.

Je viens sur le vœu présenté par le groupe Socialiste et que l'on vient de découvrir. Le vœu parle de mixité sociale alors que je m'étais bien gardé de le faire. La question de la mixité sociale et des établissements scolaires est bien plus complexe à manier parce que d'une part, il est parfois difficile d'avoir les véritables chiffres, car le rectorat ne les donne pas, les équipes de directions les bricolent à partir des informations qu'elles ont à leur disposition mais on est très loin d'une sociologie efficace ; et d'autre part le lien entre réussite scolaire et mixité n'est pas complètement établi. Il ne faudrait pas qu'on se mette dans la position de dire que cela ne peut pas marcher s'il n'y a que des prolétaires entre eux. Il faut donc faire attention. Mon vœu se basait sur des faits éminemment concrets comme la baisse des moyens d'enseignement donnés au lycée. Je pense que nous pourrions tous nous mettre d'accord là-dessus.

Deuxième chose, je dénonçais le système d'affectation actuel qui est unique en France : l'académie de Paris déroge à des principes essentiels du fonctionnement d'un service public d'éducation nationale, en ne mettant pas en place de carte scolaire pour les lycées parisiens. Je pensais que cela devait aussi nous réunir, sachant que le logiciel Affelnet n'est absolument pas transparent, donc absolument pas contrôlable, et qu'en réalité, le rectorat envoie les collégiens là où il le veut, au mépris d'un certain nombre de principes de base. Imaginez des enfants de 14 ou 15 ans passant leur brevet, à qui on tend, à la sortie de la salle d'examen, le jour de leur dernière épreuve écrite, une enveloppe avec dedans le nom du lycée où ils iront. Il faut avoir vécu cette scène, avec des enfants en pleurs qui ne comprennent pas et des parents qui n'ont aucun moyen de comprendre malgré les années de lutte que mène la FCPE pour savoir ce que fait le rectorat à Paris.

Sachant que le lycée Voltaire souffre d'un problème d'image, force est de constater que ce que fait Affelnet hélas, c'est classer les élèves par leur niveau scolaire. Les bons élèves sont ainsi dans certains établissements et les mauvais élèves dans d'autres. Oui, cela pose un problème. On pourrait donc remettre en place une carte scolaire, évidemment pas dans des formes aussi précises géographiquement que ce que l'on peut faire pour les écoles élémentaires et les collèges, car la carte des lycées parisiens ne correspond pas à la répartition réelle de la population scolaire : deux lycées sont situés dans le 4^e arrondissement, comme dans le 20^e alors qu'il est 10 fois plus peuplé que le 4^e. La carte des lycées est héritée du XIX^e siècle, elle ne correspond pas à la géographie parisienne d'aujourd'hui. Il faudrait donc inventer quelque chose de plus fin qu'une habituelle carte scolaire rue par rue. Les services de la Ville sont pleins d'ingénieurs qui seraient très compétents pour le faire, ou en tout cas pour réaliser une étude. C'est ce que demande le vœu, simplement une étude.

Concernant la mixité sociale, le problème véritable que nous avons à Paris, c'est que 40 % des enfants dans le secondaire vont dans le privé. Pourquoi ? Parce que le privé est utilisé par bon nombre de familles pour éviter la mixité sociale. Que garantit le privé aux familles ? Non pas une meilleure réussite scolaire. C'est faux. Les établissements d'enseignement privé ont des conditions d'enseignement qui sont très largement inférieures à celles du public et les professeurs sont moins bien formés. Mais ce que garantit le privé, c'est le tri social et le tri scolaire à l'entrée. Essayez d'inscrire votre gamin de troisième à Charles Péguy avec de mauvais résultats scolaires ; même avec de l'argent, je pense que l'on vous rira au nez. C'est ça la réalité des établissements scolaires de la capitale. Si j'avais voulu être un peu moins rassembleur, j'aurais rajouté que la carte scolaire devrait s'appliquer aux établissements privés de la capitale pour les obliger à prendre tous les élèves et pour qu'ils perdent cet avantage comparatif qu'ils ont par rapport aux établissements publics d'enseignement.

Le groupe Communiste maintient évidemment son vœu. Sur le vœu du groupe Socialiste, on ne voit pas d'objection au fait de le voter. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Pierre JAPHET demande la parole. »

M. JAPHET : « Le groupe Écologiste se disait que le lycée Voltaire méritait peut-être mieux que ce bricolage d'un vœu remplacé par un autre, et qu'il fallait que nous prenions le temps d'en débattre entre nous afin de venir au prochain conseil d'arrondissement avec un vœu qui soit plus à la hauteur des enjeux du lycée Voltaire. Donc, à défaut, nous nous abstenons sur les deux vœux. »

M. le Maire : « Si chacun des rédacteurs accepte de retirer son vœu, nous saisissons la proposition au bond. Non ? D'accord. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Si les Communistes ne veulent pas retirer leur vœu et que les Socialistes acceptent de proposer à un prochain conseil un vœu consensuel travaillé par tous, c'est quelque chose qui me paraît tout à fait intelligent. D'ailleurs, nous, les élus Les Républicains nous nous y associerons bien volontiers.

J'apporte un point d'éclaircissement à M. TIBERTI sur la baisse du nombre d'heures : je ne parlais pas du fait qu'il y ait moins de cours mais du nombre d'heures supprimées du fait de l'absence de professeurs. Le programme à étudier reste le même mais lorsque les professeurs sont absents, en grève ou malades, les élèves n'ont pas d'enseignants pour le leur apprendre.

Un dernier point d'explication concernant votre attaque sur les lycées privés : je voudrais juste vous inciter à vous intéresser de très près au lycée Charles Péguy du 11^e arrondissement. Il fait partie d'un ensemble de lycées, dont l'un d'eux, situé à Neuilly, est effectivement très sélectif, voire recrute à un certain niveau de salaire. Mais pour faire le pendant, ce groupe de lycées a décidé d'en créer un autre dans un quartier qui se voulait populaire, le 11^e arrondissement, avec une vocation de mixité sociale qui passe par le fait de ne pas sélectionner sur les salaires. Ce qui fait la richesse et la qualité de ce lycée, qui a été classé dans les premiers de France, c'est la qualité de l'enseignement et du projet pédagogique. Ce qui fait la spécificité de ce lycée, c'est non seulement d'accepter les enfants sans sélection d'argent ou d'origine sociale, mais aussi d'avoir un projet éducatif tout à fait pertinent, libre et créé par le corps professoral pour les élèves. Je vous incite vraiment à aller aux fêtes de fin d'année de ce lycée. C'est un exemple de lycée privé bien géré où la mixité sociale est réelle et où les résultats sont là. »

M. le Maire : « Bien. On s'éloigne un peu de l'objet du vœu. Néanmoins, on est sur un débat de portée qui dépasse un peu le lycée Voltaire. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN va apporter quelques éléments de réponse. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Nous savons très bien que les lycées privés font une sélection sur les résultats scolaires, et notamment Charles-Péguy. Je voulais rétablir cette vérité. D'autre part, nous n'allons pas refaire le débat sur les lycées mais sachez que, depuis le début de la mandature et avant, sous celle de M. Patrick BLOCHE, nous avons toujours été très attentifs au collège et lycée Voltaire. Nous rencontrons régulièrement les équipes, les parents d'élèves. Je voulais rétablir ce fait. Nous sommes tous d'accord pour travailler à l'amélioration du lycée Voltaire. »

M. le Maire : « Absolument. Je pense que l'essentiel des arguments ont été donnés. Nous passons au vote. »

V11201806 Vœu relatif aux moyens d'enseignement du Lycée Voltaire

M. le Maire : « Sur le vœu déposé par M. Adrien TIBERTI, qui s'abstient ? Les élus du groupe Les Républicains et du groupe Europe Écologie-Les Verts. Qui est pour ? Les élus du groupe Communiste. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est donc rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201813 Vœu relatif à la mixité sociale dans les lycées parisiens

M. le Maire : « Pour le vœu alternatif présenté par Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, qui est pour ? Les élus du groupe Socialiste et du groupe Radicaux de Gauche, Centre et Indépendants. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Le reste de l'assemblée. Il est adopté. Je vous remercie. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201807 Vœu objectif zéro artificialisation future des sols parisiens

M. le Maire : « Six vœux et une question orale ont été déposés par Mme Joëlle MOREL. Je propose que nous nous engagions dans une discussion qui soit à chaque fois synthétique afin d'aller à l'essentiel et être efficace. Merci beaucoup. »

Mme MOREL : « On a voté le Plan biodiversité et le Plan Pluie, maintenant il faut s'inscrire dans la démarche de les mettre en place dans le 11^e arrondissement. C'est la raison pour laquelle je vous propose ces six vœux.

Ce premier vœu concerne l'objectif zéro artificialisation future des sols parisiens. Lors du vote du Plan Pluie, nous avons dit qu'il fallait plus de pleine terre. Pour cela, le groupe Europe Écologie-Les Verts demande qu'aucune nouvelle surface ne soit artificialisée à Paris, et dans le cas où un projet aboutit à perméabiliser une surface, que des mesures de compensation soient prises sur le territoire parisien.

Nous demandons la réalisation d'un inventaire pour permettre d'avoir une vision très précise des zones qui sont en pleine terre, des zones qui peuvent être désimperméabilisées. Nous demandons aussi que cet inventaire soit sur l'open data, que des objectifs clairs et communicables nous soient fixés, que nous puissions définir dans chaque arrondissement, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, les lieux à remettre en pleine terre, et que cette opération se mette en place dès 2018.

Enfin, on peut également imaginer qu'autour des oasis annoncées par la Maire de Paris, comme dans les cours de récréation, on puisse définir des zones de pleine terre. Nous demandons qu'un inventaire soit également fait et que nous puissions avoir une liste des emplacements de ces oasis et de création de ces zones.

Nous proposons également la déminéralisation des trottoirs. On pourrait imaginer la création d'un permis de végétaliser « déminéraliser les trottoirs », comme cela avait été fait pour les permis de végétaliser. »

M. le Maire : « Ce premier vœu pose un certain nombre de problèmes. Nous avons essayé de le retravailler, mais vous n'avez pas accepté les propositions d'amendement qui ont été faites. Cela nous conduit à vous demander de le retirer ou, le cas échéant, à voter contre pour des raisons qui sont simples :

- Vous demandez qu'aucune surface ne soit artificialisée à Paris, signifiant qu'il n'est plus possible de faire de projets.
- Vous écrivez « *que dans le cas où un projet aboutit à perméabiliser une surface, des mesures de compensation soient prises* ». J'imagine que c'est, au contraire, dans le cas où le projet aboutit à *imperméabiliser* la surface. On voit bien que le vœu n'est pas totalement abouti.

- Sur le projet d'oasis dans les cours d'école, le Plan biodiversité comporte l'action n°16 qui inclut la question des trames brunes, c'est-à-dire de pleine terre. C'est une nouveauté par rapport au Plan de 2011.

Nous avons débattu de ce Plan biodiversité tout à l'heure, et il ne s'agit pas de le réécrire alors qu'il vient seulement d'être voté. En l'occurrence, cette question doit concilier les questions d'accessibilité, notamment des personnes à mobilité réduite, et d'entretien. Dans un certain nombre d'espaces, notamment les cimetières, l'expérimentation est d'ores et déjà menée.

Sur ces différents points, comme il n'a malheureusement pas été possible de converger sur une rédaction qui convienne à tout le monde, je propose donc de rejeter le vœu sauf si vous le retirez pour qu'on puisse le retravailler. On passe donc au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages votée le 8 août 2016 dont les ambitions rejoignent celles portées par la Convention sur la diversité biologique et qui s'inscrit dans la perspective des deux objectifs du Développement durable des Nations Unies dédiés à la préservation de la vie aquatique et de la vie terrestre ;

Considérant les annonces du ministre de la Transition écologique et solidaire indiquant qu'il ferait de la protection de la biodiversité une priorité de son action à égalité avec la lutte contre le changement climatique ;

Considérant les objectifs d'Aichi, liste de 20 propositions du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, adoptés par les parties à la Convention sur la diversité biologique en 2010 fixant un plan collectif pour stopper la perte de biodiversité sur la planète ;

Considérant que seuls 5% des pays signataires sont en voie d'atteindre les objectifs d'Aichi en 2020 selon l'organisation WWF ;

Considérant le travail des scientifiques qui ont démontré que le rythme des disparitions d'espèces s'est accéléré depuis les années cinquante, au point d'être une centaine de fois plus rapide qu'au cours du XIX^e siècle permettant d'affirmer que nous sommes entrés dans une « sixième extinction » ;

Considérant que la France fait partie des dix nations qui abritent le plus d'espèces menacées avec un chiffre de 1 200 pour le seul territoire métropolitain ;

Considérant le Schéma régional de cohérence écologique de la région Ile de France de 2013 demandant de « limiter la minéralisation des sols qui isole la faune du sol et réduit les habitats disponibles pour la faune et la flore en milieu urbain ». Cette minéralisation fragmentant les habitats naturels, les écosystèmes, affectant fortement la biodiversité ;

Considérant le vœu relatif à la désimperméabilisation de Paris pour lutter contre les crues voté par le Conseil de Paris des 5, 6 et 7 février 2018 ;

Considérant que la Ville de Strasbourg dans le cadre du dispositif "Strasbourg ça pousse" proche du dispositif « permis de végétaliser » propose la catégorie « Trottoirs : déminéraliser la ville pour jardiner l'espace public » ;

Considérant la mesure annoncée lors des vœux 2018 de la Maire de Paris aux élus : la création « d'oasis » dans les cours écoles consistant en l'installation d'un enrobé perméable aux eaux de pluie, remplaçant le bitume ;

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL et des élu-e-s du groupe Europe Ecologie – Les Verts ;

EMET LE VŒU :

- ❖ Que la Ville de Paris s'engage à stopper l'artificialisation des terres à Paris pour cela :

- que dans le cas où un projet aboutit à perméabiliser une surface (projet décidé ou en cours), des mesures de compensation soient prises sur le territoire parisien,
 - qu'aucune nouvelle surface ne soit artificialisée à Paris.
- ❖ Que la Ville de Paris augmente la surface de pleine terre et la surface désimperméabilisée. Pour cela :
- que la DEVE, la DVD et la DU réalisent un inventaire des lieux actuellement en pleine terre, désimperméabilisés et potentiellement désimperméabilisés dans le 11^e,
 - que cet inventaire soit disponible en open data,
 - que des objectifs clairs et communicables à tous soient fixés pour que la surface de pleine terre et de surfaces désimperméabilisés augmente dans chaque arrondissement,
 - que chaque arrondissement définisse en concertation avec toutes les parties prenantes, les lieux à remettre en pleine terre ou à désimperméabiliser,
 - que la mise en œuvre de ces opérations commence au cours de l'année 2018.
 - déminéralise ou remette en pleine terre les espaces de circulation dans les parcs, jardins et squares du 11^e quand cela est possible.
 - que le projet d' « Oasis » annoncé par la Maire s'accompagne d'un objectif de création de zone de pleine terre dans les cours d'école du 11^e arrondissement, que le nombre et le choix des emplacements des oasis et de création de zone de pleine terre dans le 11^e soient communiqués.
- ❖ Que soit créée une nouvelle catégorie de permis de végétaliser : « déminéraliser les trottoirs ».

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Europe Écologie-Les Verts. Qui votre contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. Je vous remercie. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201808 Vœu pour que de la terre de bonne qualité, végétale humifère soit mise à disposition des Parisiennes et des Parisiens souhaitant végétaliser l'espace public

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a laissé son pouvoir à M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Dominique KIELEMOËS à M. Patrick BLOCHE, et Mme Rosalie LAMIN à M. Luc LEBON. Le Directeur général des services tient le compte pour calculer le résultat des votes. Je redonne la parole à Mme Joëlle MOREL pour le vœu suivant. »

Mme MOREL : « Nous demandons dans ce vœu :

- la réalisation d'un état des lieux de la qualité des différentes terres utilisées à Paris ;
- que cet état des lieux soit communiqué sur le site *vegetalisons.paris.fr* ;
- que la Ville de Paris, pour ses propres projets et pour les projets de végétalisation de l'espace public puisse mettre à la disposition des Parisiens une terre végétale humifère de bonne qualité ;
- que chaque Parisien, quel que soit son arrondissement, sache comment se procurer de la terre pour ses projets de végétalisation de l'espace public grâce à une information claire et disponible sur le site *vegetalisons.paris.fr* et un affichage dans les jardins partagés de la Ville ;

- qu'un réseau soit créé pour mettre en relation toutes les personnes qui font du compost et qui souhaitent mettre à disposition leur compost aux personnes souhaitant végétaliser. »

M. le Maire : « Merci. Puisque nous sommes un arrondissement dans le cadre d'une entité plus large qu'est la Ville de Paris, nous n'avons pas une totale autonomie budgétaire, comme chacun le sait autour de cette table. Le problème lié à ce vœu est budgétaire, la qualité de la terre amène une question budgétaire. Nous avons tous envie que les Parisiens qui s'engagent pour végétaliser puissent avoir une terre de meilleure qualité. Vous n'avez pas souhaité qu'on adoucisse ce vœu pour ne pas voter un motif budgétaire. Gardons la rédaction que vous avez proposée. »

On va s'offrir la facilité de voter ce vœu car nous sommes évidemment favorables à son contenu, mais cela renvoie au débat budgétaire du conseil de Paris et c'est donc un exercice qui nous dépasse. Puisque, de par votre délégation, vous êtes chargée de cette question, je vais vous charger de suivre son application, si nous le votons. M. Adrien TIBERTI souhaite intervenir. »

M. TIBERTI : « Au-delà de la question budgétaire que vous portez, j'avais une autre question. Il faudrait apporter de la bonne terre aux Parisiens qui souhaitent végétaliser. Nous partageons cet objectif de végétalisation de l'espace public. J'essaie de réfléchir sur l'élément que vous rajoutez dans le vœu, qui est le fait de donner de la bonne terre aux Parisiens. Il se trouve que dans ma famille, plusieurs générations de paysans ont dû travailler pendant des siècles une terre de très mauvaise qualité et qui nourrissait mal ceux qui y habitaient. Du coup, je suis un peu surpris qu'on ait ce besoin. J'ai une question technique : cette bonne terre, on la prélèverait où ? Dans quelles conditions serait-elle fabriquée ? »

Mme MOREL : « Grâce au compost. »

M. TIBERTI : « Très bien. Voyez, on végétalise mais il faut permettre à ceux qui végétalisent de le faire dans des conditions d'un tel confort, qu'à un moment donné, cela pose problème. Nous serions dans une démarche environnementale où il n'y a plus d'efforts à faire pour amender la terre, la travailler régulièrement, la rendre cultivable dans de meilleures conditions. Et cela me pose un peu problème. Je veux bien que le sol parisien soit pollué par des centaines d'années de sur-occupation, mais c'est une terre qui ne rend pas plus de cailloux que de terre quand on la retourne - et j'ai bien plus l'habitude de trifouiller des cailloux qu'autre chose. Je suis quand même un peu choqué par cette vision de végétalisation sans efforts. »

Pendant la précédente séance du CICA, j'écoutais avec intérêt le responsable du jardin partagé Truillot qui demandait l'accès à l'eau de la Ville. Il y a un autre vœu où il s'agit de permettre aux propriétés privées de développer leur patrimoine avec des arbres à moindres frais, parce que c'est la Ville qui paye. Je pense que le point de départ, nous le partageons tous mais, à un moment donné, il faut savoir où s'arrête la responsabilité publique et où commence la responsabilité privée. »

M. le Maire : « Merci. Souhaitez-vous répondre Mme MOREL ? Non. Nous passons au vote. »

Considérant la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages votée le 8 août 2016 dont les ambitions rejoignent celles portées par la Convention sur la diversité biologique et qui s'inscrit dans la perspective des deux objectifs du Développement durable des Nations Unies dédiés à la préservation de la vie aquatique et de la vie terrestre ;

Considérant les annonces du ministre de la Transition écologique et solidaire indiquant qu'il ferait de la protection de la biodiversité une priorité de son action à parité avec la lutte contre le changement climatique ;

Considérant les objectifs d'Aichi, liste de 20 propositions du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, adoptés par les Parties à la Convention sur la diversité biologique en 2010 fixant un plan collectif pour stopper la perte de biodiversité sur la planète ;

Considérant que la biodiversité des sols est une des composantes les moins connues de la biodiversité alors que les organismes du sol supportent indirectement la qualité et l'abondance de la production végétale en renouvelant la structure du sol, en permettant la décomposition des matières organiques et en facilitant l'assimilation des nutriments minéraux disponibles pour les plantes ;

Considérant que dans les agglomérations urbaines, l'imperméabilisation des sols et le cloisonnement des espaces verts menacent directement le maintien de la biodiversité des sols ;

Considérant que l'agriculture biologique, et particulièrement le maraîchage, nécessite une terre très riche en matière organique ;

Considérant que la production endogène de compost, dans les quartiers de Paris, est encore insuffisante pour couvrir les besoins d'enrichissement de ces sols ;

Considérant que des sols sains à teneur élevée en matière organique peuvent stocker de plus grandes quantités d'eau et permettre de mieux lutter contre les changements climatiques ;

Considérant que les projets de végétalisation réalisés par la Ville, les associations et les citoyens doivent contribuer au mieux à favoriser la biodiversité en ville en utilisant une terre de bonne qualité ;

Considérant que les opérations Permis de végétaliser, des graines à tous les étages, distribution de graines et de bulbes sont des succès à chaque fois renouvelés auprès des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant que la Ville met à disposition de la terre dans le cadre du dispositif Permis de végétaliser afin d'encourager les demandeurs de permis ;

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL et des élu-e-s du groupe Europe Ecologie – Les Verts ;

EMET LE VŒU :

- que la Ville de Paris réalise un état des lieux de qualité des différentes terres utilisées à Paris,
- que cet état des lieux soit communiqué sur le site *vegetalisons.paris.fr*,
- que la Ville de Paris pour ses propres projets et pour les projets de végétalisation de l'espace public des Parisiennes et des Parisiens mette à leur disposition une terre végétale humifère de bonne qualité,
- que chaque Parisien, quel que soit son arrondissement, sache comment se procurer de la terre pour ses projets de végétalisation de l'espace public grâce à une information claire et disponible sur le site *vegetalisons.paris.fr* et un affichage dans les jardins partagés de la Ville,
- qu'un réseau soit créé pour mettre en relation les personnes, les associations qui végétalisent grâce à leur compost et les « maitres composteurs ».

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Communiste et du groupe Les Républicains. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci beaucoup. Puisque le vœu est adopté, vous serez chargée de son suivi. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201809 Vœu relatif à la sensibilisation du grand public à l'importance de la biodiversité

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL a la parole. »

Mme MOREL : « Nous demandons :

- la réalisation d'un atlas de la biodiversité par arrondissement pour apporter une information précise, avec une cartographie précise afin de donner des conseils pratiques aux Parisiens pour préserver et développer la biodiversité ;
- la rédaction d'une brochure destinée au grand public afin de réduire les modes de consommation individuelle sur la perte de biodiversité ;
- la réalisation de panneaux afin d'identifier la variété de chaque arbre en particulier sur certains grands axes passants ;
- davantage de valorisation de la végétalisation des pieds d'arbres avec des panneaux pédagogiques ;
- la réalisation des expositions sur la faune et la flore des espaces verts de la Ville en s'attachant à une approche par espace vert, par exemple l'exposition sur la biodiversité d'un espace sera accessible au public sur ce même espace ;
- la réalisation des expositions sur la faune et la flore de la Seine sur les berges piétonnisées. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. On retire donc le dernier tiret du vœu initial, « Réalise des expositions sur la faune et la flore de la Seine sur les berges piétonnisées » ? »

Mme MOREL : « Oui. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI souhaite intervenir. »

M. TIBERTI : « Je suis tout à fait d'accord avec tout ce que dit et propose Joëlle MOREL. En revanche, j'ai en réserve une palanquée de vœux, avec un spectre très large et une visée générale, et à chaque fois on me répond qu'il faut que les vœux portent sur le 11^e arrondissement. Je suis d'accord avec tout ce que vous dites, mais je vois assez peu le rapport avec le 11^e, surtout quand on parle des berges de Seine. »

M. le Maire : « Cette remarque est très juste. »

M. TIBERTI : « Je voudrais en être sûr. Sinon j'ai plein de vœux en réserve. »

M. le Maire : « Merci pour cette remarque très juste que je prends comme un rappel à l'ordre, parce que je suis trop laxiste sur ce qui est inscrit à l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement. Le vœu ainsi amendé est proposé au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages votée le 8 août 2016 dont les ambitions rejoignent celles portées par la Convention sur la diversité biologique et qui s'inscrit dans la perspective des deux objectifs du Développement Durable des Nations Unies dédiés à la préservation de la vie aquatique et de la vie terrestre ;

Considérant les annonces du ministre de la Transition écologique et solidaire indiquant qu'il ferait de la protection de la biodiversité une priorité de son action à parité avec la lutte contre le changement climatique ;

Considérant les objectifs d'Aichi, liste de 20 propositions du Plan Stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, adoptés par les parties à la Convention sur la diversité biologique en 2010 fixant un plan collectif pour stopper la perte de biodiversité sur la planète ;

Considérant que seuls 5% des pays signataires sont en voie d'atteindre les objectifs d'Aichi en 2020 selon l'organisation WWF ;

Considérant le travail des scientifiques qui ont démontrés que le rythme des disparitions d'espèces s'est accéléré depuis les années cinquante, au point d'être une centaine de fois plus rapide qu'au cours du XIXe siècle permettant d'affirmer que nous sommes entrés dans une « sixième extinction » ;

Considérant que la France fait partie des dix nations qui abritent le plus d'espèces menacées avec un chiffre de 1 200 pour le seul territoire métropolitain ;

Considérant l'importance de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens à la biodiversité, à l'intérêt de sa préservation et de sa connaissance, au fonctionnement d'un écosystème, aux moyens de protection de la biodiversité, de préservation, de conservation et de gestion de la nature ;

Considérant que la préservation de la biodiversité suppose de revoir les modes de consommation et de les adapter aux potentialités des écosystèmes ;

Considérant que le dernier Atlas de la nature à Paris réalisé par l'APUR date d'octobre 2006 ;

Considérant le programme de développement des atlas de la biodiversité communale (ABC) mis en place par le ministère de l'Environnement afin de sensibiliser et mobiliser les élu-es, les acteurs-rices socio-économiques et les citoyen-nes à la biodiversité ;

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL et des élu-e-s du groupe Europe Ecologie – Les Verts ;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris :

- Réalise un atlas de la biodiversité par arrondissement apportant une information naturaliste, notamment cartographique de la biodiversité de l'arrondissement et donne des conseils pratiques aux Parisiennes et aux Parisiens pour préserver et développer la biodiversité près de chez soi,
- Rédige une brochure destinée au grand public afin de réduire l'impact des modes de consommation individuelle sur la perte de biodiversité,
- Réalise des panneaux afin d'identifier la variété de chaque arbre en particulier sur certains grands axes passants,
- Valorise davantage la végétalisation des pieds d'arbres avec des panneaux pédagogiques,
- Réalise des expositions sur la faune et la flore des espaces verts de la Ville en s'attachant à une approche par espace vert : par exemple l'exposition sur la biodiversité d'un espace sera accessible au public sur ce même espace.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Il est adopté. Merci beaucoup.

J'ajoute à la remarque de M. Adrien TIBERTI que c'est d'autant plus baroque quand on est sur sa propre délégation. Puisque le vœu est adopté, vous êtes chargée de sa mise en œuvre. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

V11201810 Vœu relatif à un dispositif contribuant à l'augmentation de la biodiversité dans l'espace privé

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL a la parole. »

Mme MOREL : « Merci, cela va me faire beaucoup de travail, ça va être super.

Avec ce vœu, nous demandons :

- la plantation d'arbres, d'arbustes, de plantes potagères et de fleurs d'agrément propices à la biodiversité ;
- le débitumage de cours afin de pouvoir avoir des espaces de terre adéquate à l'accueil de végétalisation ;
- des petits jardins d'eau permettant de constituer des espaces de rafraîchissement propices aux insectes et aux oiseaux en particulier ;
- la construction des hôtels à insectes, qui facilitent la survie hivernale, d'insectes pour lutter contre les parasites et assurer la pollinisation ;
- la construction des nichoirs permettant aux oiseaux d'avoir un abri ;
- toute autre mesure visant à favoriser la biodiversité.
- Le dispositif s'accompagnant d'une charte incluant l'engagement du propriétaire :
 - de ne pas utiliser de produits phytosanitaires ni de pesticides ;
 - d'ouvrir l'espace une fois par an, dans le cadre de la Fête de la nature ou de la Fête des jardins, pour faire connaître leur action ;
 - de participer au conseil local de végétalisation, en particulier dans le 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Si vous avez suivi, j'ai déjà un peu dévoilé le sens de mon intervention. Je suis pour la végétalisation. Je pense effectivement que les copropriétés ont une importante responsabilité car elles possèdent un foncier déjà en partie végétalisé ou facilement végétalisable, mais je pense aussi que ce n'est pas à la Ville de le faire. Soit on considère que la végétalisation est un projet partagé par un très grand nombre de Parisiens, donc les Parisiens et notamment les copropriétés, se donnent les moyens d'investir ; soit la Ville finance des travaux d'agrément dans les jardins privés à fonds perdu. Les copropriétés dépensent beaucoup d'argent dans l'entretien de leur jardin qui engendre des débats terribles en copropriété sur son accès ou sa composition. Il y a une vie qui se passe dans les jardins privés mais ce n'est pas à la Ville de financer tout cela. Je ne sais pas si vous avez déjà été en responsabilité dans une copropriété privée, mais des sommes importantes sont investies dans le budget pour le jardinet, et je ne vois pas ce que la Ville vient faire là-dedans. »

M. le Maire : « Merci. Mme Aurore MOUYSSSET souhaite intervenir. »

Mme MOUYSSSET-NOZERAND : « Mon intervention est à peu près sur le même thème : qui va financer ces projets dans les copropriétés privées ? Sur le principe, pourquoi pas mais effectivement l'entretien des immeubles et de leurs jardins coûte des fortunes. Ce sont des sujets de débat qui durent des heures en assemblée générale. »

M. le Maire : « Le vœu apporte un élément de réponse : il propose que la Ville fournisse à titre gratuit les travaux et les conseils. Effectivement, cela nous pose un problème de principe qui est celui du financement des copropriétés privées, même s'il arrive ponctuellement que quelques entorses y soient apportées, notamment en proposant des larves de coccinelles. C'est une aide pour des projets privés mais d'une ampleur qui n'a rien à voir avec ce qui est proposé ici et qui serait beaucoup plus onéreux.

Dernier point sur l'utilisation de produits phytosanitaires : la loi Labbé interdira leur utilisation à terme. On est d'ores et déjà dans cette logique. Nous allons proposer de rejeter ce vœu. »

Mme MOREL : « Pour votre information, nous avons déjà cette opération « Un arbre dans mon jardin » qui aide des copropriétés à installer des arbres dans les jardins. »

M. le Maire : « Oui mais donner des graines ou des jeunes plants n'a pas le même coût pour la collectivité que des travaux de plantation, le débitumage de cours privées, ou la création des petits jardins d'eau dans les cours. L'ampleur est bien différente. Nous allons donc passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages votée le 8 août 2016 dont les ambitions rejoignent celles portées par la Convention sur la diversité biologique et qui s'inscrit dans la perspective des deux objectifs du Développement Durable des Nations Unies dédiés à la préservation de la vie aquatique et de la vie terrestre ;

Considérant les annonces du ministre de la Transition écologique et solidaire indiquant qu'il ferait de la protection de la biodiversité une priorité de son action à parité avec la lutte contre le changement climatique ;

Considérant les objectifs d'Aichi, liste de 20 propositions du Plan Stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, adoptés par les parties à la Convention sur la diversité biologique en 2010 fixant un plan collectif pour stopper la perte de biodiversité sur la planète ;

Considérant que seuls 5% des pays signataires sont en voie d'atteindre les objectifs d'Aichi en 2020 selon l'organisation WWF ;

Considérant le travail des scientifiques qui ont démontrés que le rythme des disparitions d'espèces s'est accéléré depuis les années 50, au point d'être une centaine de fois plus rapide qu'au cours du XIX^e siècle permettant d'affirmer que nous sommes entrés dans une « sixième extinction » ;

Considérant que la France fait partie des dix nations qui abritent le plus d'espèces menacées avec un chiffre de 1 200 pour le seul territoire métropolitain ;

Considérant l'importance de sensibiliser les parisiennes et les parisiens à la biodiversité, à l'intérêt de sa préservation et de sa connaissance, au fonctionnement d'un éco-système, aux moyens de protection de la biodiversité, de préservation, de conservation et de gestion de la nature ;

Considérant le dispositif « Un arbre dans mon jardin » proposé par la Ville aux propriétaires de biens immobiliers parisiens (publics ou privés) afin de contribuer à l'augmentation du patrimoine arboré ;

Considérant que ce dispositif consiste dans la fourniture et les travaux de plantation à titre gratuit d'un ou plusieurs arbres sur la parcelle appartenant au demandeur ;

Considérant le souhait de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens de devenir actrices et acteurs de la végétalisation de la ville ;

Considérant le nombre de cours privées (copropriétés, bailleurs sociaux, particuliers et entreprises...) pouvant accueillir de la végétalisation ;

Considérant les potentialités importantes en matière de continuités écologiques voire de corridor biologique en pleine ville permettant à la faune et à la flore de passer d'un lieu à l'autre, cette continuité devant être facilitée entre espace privé et espace public ;

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL et des élu-e-s du groupe Europe Ecologie – Les Verts ;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris, à l'image du dispositif « Un arbre dans mon jardin », propose aux propriétaires de biens immobiliers parisiens de contribuer à l'augmentation de la biodiversité dans l'espace privé.

Pour cela, que la Ville propose la fourniture, les travaux et les conseils à titre gratuit pour :

- la plantation d'arbres, d'arbustes, de plantes potagères et de fleurs d'agrément propices à la biodiversité,
- le débitumage de cours afin de pouvoir avoir des espaces de terre adéquate à l'accueil de végétalisation,
- des petits jardins d'eau permettant de constituer des espaces de rafraîchissement propices aux insectes et aux oiseaux en particulier,
- des hôtels à insectes, qui facilitent la survie hivernale, d'insectes pour lutter contre les parasites et assurer la pollinisation,
- des nichoirs permettant aux oiseaux d'avoir un abri,
- et toute autre mesure visant à favoriser la biodiversité.
- Le dispositif s'accompagnant d'une charte incluant l'engagement du propriétaire :
 - de ne pas utiliser de produits phytosanitaires ni de pesticides de synthèse,
 - d'ouvrir l'espace une fois par an, dans le cadre de la Fête de la nature ou de la Fête des jardins, pour faire connaître leur action,
 - de participer au conseil local de végétalisation (lorsqu'il existe).

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Europe Écologie-Les Verts. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. Merci. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201811 Vœu relatif au nécessaire renforcement des moyens humains pour accompagner les jardiniers citoyens

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL a la parole. »

Mme MOREL : « Nous demandons que la Ville de Paris mette à disposition dans le 11^e arrondissement, qui dénombre plus de 350 permis de végétaliser, un-e animateur-riche référent-e pour accompagner les projets de végétalisation et faciliter les initiatives des jardiniers citoyens. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Comme vous le savez, nous allons proposer un vote contre. C'est un sujet purement budgétaire, de ressources humaines. Je ne voudrais pas que les collègues autour de la table se mettent à déposer ce genre de vœu. Je pense que M. Luc LEBON pourrait sans aucun problème faire voter des vœux pour demander plus d'agents pour la propreté. Vous savez très bien que les ressources humaines de la Ville ne se gèrent pas de cette manière. Nous proposons donc un vote contre. M. Adrien TIBERTI souhaite intervenir. »

M. TIBERTI : « Dans la mesure où le groupe Communiste voterait les vœux de M. Luc LEBON pour augmenter le nombre d'agents de la propreté, nous voterons ce vœu. »

M. le Maire : « Toutes les facilités sont permises à cette heure de la soirée ! Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages votée le 8 août 2016 dont les ambitions rejoignent celles portées par la Convention sur la diversité biologique et qui s'inscrit dans la perspective des deux objectifs du Développement Durable des Nations Unies dédiés à la préservation de la vie aquatique et de la vie terrestre ;

Considérant les annonces du ministre de la Transition écologique et solidaire indiquant qu'il ferait de la protection de la biodiversité une priorité de son action à parité avec la lutte contre le changement climatique ;

Considérant les objectifs d'Aichi, liste de 20 propositions du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, adoptés par les parties à la Convention sur la diversité biologique en 2010 fixant un plan collectif pour stopper la perte de biodiversité sur la planète ;

Considérant que seuls 5% des pays signataires sont en voie d'atteindre les objectifs d'Aichi en 2020 selon l'organisation WWF ;

Considérant l'engagement conséquent de la Direction des Espaces Verts et Environnement (DEVE) dans un programme de végétalisation de Paris important : 30 hectares supplémentaires de jardins ouverts au public, 20 000 nouveaux arbres plantés, 200 projets de végétalisation participative dans le cadre de l'opération « Du vert près de chez moi », le développement des fermes pédagogiques, vergers et potagers dans les écoles, 100 hectares de végétalisation sur les murs et toits, dont un tiers dédié à l'agriculture urbaine, des jardins supplémentaires. Création d'un « permis de végétaliser » autorisant les Parisiens à mener des initiatives sur l'espace public ;

Considérant la volonté affichée par la Ville de soutenir l'appropriation végétale du territoire par le grand public ;

Considérant que la sensibilisation est essentiel dans le cadre du nouveau plan biodiversité afin d'expliquer les enjeux liés à la préservation de la biodiversité à Paris auprès d'un large public et de publics relais. Cette sensibilisation permet de promouvoir et de valoriser les actions engagées en expliquant leurs impacts sur la biodiversité ;

Considérant que cette sensibilisation et cette appropriation le grand public doit se faire avec un accompagnement humain et pas seulement matériel ;

Considérant que les opérations « Permis de végétaliser », « Des graines à tous les étages », ainsi que la distribution de graines et de bulbes sont des succès à chaque fois renouvelés auprès des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant l'accompagnement nécessaire pour la réussite de ces dispositifs : les faire connaître, assurer la coordination avec les différents services de la Ville intervenant dans l'espace public (DEVE, DPE, DVD, DPP,...), suivre les projets et s'assurer du bon état général des espaces pris en charge par les habitants, les conseiller, leur apporter une aide logistique ;

Considérant qu'on ne s'improvise pas jardinier ;

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL et des élu-e-s du groupe Europe Ecologie – Les Verts ;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris mette à disposition dans le 11^e arrondissement, qui dénombre plus de 350 permis de végétaliser, un-e animateur-riche référent-e pour accompagner les projets de végétalisation et faciliter les initiatives des jardiniers citoyens.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus du groupe Communiste et du groupe Europe Écologie-les Verts. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. Merci. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201812 Vœu pour préserver, développer et rendre visibles les trames vertes

M. le Maire : « Mme Joëlle MOREL a la parole. »

Mme MOREL : « Merci. Nous demandons que la Ville de Paris :

- étudie la multiplication de connexions « vertes » avec les collectivités limitrophes en particulier :
 - en utilisant les infrastructures ferroviaires : par exemple en développant des accords avec les propriétaires de ces réseaux (RATP, SNCF),
 - en utilisant les infrastructures routières : par exemple en valorisant davantage les talus du périphérique (murs antibruit végétaux..),
 - en utilisant le patrimoine d'Eau de Paris (aqueducs..).
- étudie la possibilité de connexions entre cours, jardins privés et espaces verts publics (parcs et jardins, stades, grands équipements, cimetières, arbres d'alignement..).
- mette en place la trame verte entre le cimetière du Père Lachaise et le jardin Truillot en passant par le square Gardette, jardin historique, qui a bénéficié en 2003 de l'élaboration d'un inventaire. Le square est riche de plus de 30 espèces d'arbres, d'insectes particulièrement rares - telle une espèce de carabes, identifiée seulement dans ce square - et d'une parcelle de biodiversité non accessible au public.
- s'engage sur la petite ceinture ferroviaire.

Quand on parle de trame verte, il n'y a pas de périmètre. Il n'y a pas de frontières. Je termine. Nous demandons :

- la sensibilisation du grand public aux trames vertes en augmentant leur visibilité par :
 - la réalisation de parcours « trames vertes » avec repères visibles, panneaux pédagogiques, jeux mettant en valeur la biodiversité du lieu visité ;
 - des informations accessibles sur le site baladesparisdurable.fr ;
 - des animations dans le cadre de la Fête de la nature ou de la Fête des jardins.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Comme vous le savez, l'action 6 du Plan biodiversité que nous venons de voter aborde le premier point de votre vœu, la multiplication des connexions « vertes ». La possibilité de connexions entre cours et jardins privés est abordée dans les actions 8 et 16. L'action 16 concerne également la trame verte entre le cimetière du Père Lachaise et le jardin Truillot en passant par le square Gardette. Il fait mention de ce périmètre qui est un site pilote dans le premier Plan biodiversité.

Sur la petite ceinture ferroviaire, je n'ai pas compris pourquoi vous la présentiez car, dans les travaux préparatoires, vous aviez accepté que cet élément soit retiré du vœu pour que le sujet soit lié au 11^e arrondissement. Sous cette réserve de retirer l'élément de cette ceinture ferroviaire, qui pourra être réintroduite au moment du débat au Conseil de Paris, nous n'avons pas d'objection à voter ce vœu. Vous acceptez le retrait de la petite ceinture ? Très bien, nous passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages votée le 8 août 2016 dont les ambitions rejoignent celles portées par la Convention sur la diversité biologique et qui s'inscrit dans la perspective des deux objectifs du Développement Durable des Nations Unies dédiés à la préservation de la vie aquatique et de la vie terrestre ;

Considérant les annonces du ministre de la Transition écologique et solidaire indiquant qu'il ferait de la protection de la biodiversité une priorité de son action à parité avec la lutte contre le changement climatique ;

Considérant les objectifs d'Aichi, liste de 20 propositions du plan Stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, adoptés par les Parties à la Convention sur la diversité biologique en 2010 fixant un plan collectif pour stopper la perte de biodiversité sur la planète ;

Considérant que seuls 5% des pays signataires sont en voie d'atteindre les objectifs d'Aichi en 2020 selon l'organisation WWF ;

Considérant le travail des scientifiques qui ont démontrés que le rythme des disparitions d'espèces s'est accéléré depuis les années 50, au point d'être une centaine de fois plus rapide qu'au cours du XIXe siècle permettant d'affirmer que nous sommes entrés dans une « sixième extinction » ;

Considérant que la France fait partie des dix nations qui abritent le plus d'espèces menacées avec un chiffre de 1 200 pour le seul territoire métropolitain ;

Considérant que la trame verte et bleue est une mesure de la loi de juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement afin d'enrayer le déclin de la biodiversité. Cette mesure consiste à préserver et restaurer les continuités écologiques au sein d'un réseau fonctionnel, aussi bien terrestre (trame verte) qu'aquatique (trame bleue) ;

Considérant le Schéma régional de cohérence écologique de la région Ile-de-France de 2013 qui diagnostic et formalise les trames bleues et les trames vertes de la région Ile-de-France ;

Considérant l'élaboration par la Ville d'un schéma parisien des trames verte et bleue dénommé *Les chemins de la nature* ;

Considérant les possibles liaisons entre les grands espaces verts intra et périurbains à Paris par exemple :

- entre le bois de Boulogne et les bords de Seine à Paris ;
- entre le Parc des Buttes-Chaumont à Paris et les espaces verts de l'est-parisien en Seine-Saint- Denis ;
- autour du bois de Boulogne vers Paris et le Val-de-Marne.

Considérant les possibilités de trames vertes à Paris intra-muros entre les lieux de végétation existants du réseau des parcs et jardins, voies publiques plantées, stades, grands équipements, cimetières, espaces verts privés d'importance ;

Considérant que les infrastructures routières et ferroviaires contribuent à la fragmentation de l'espace, en particulier au fractionnement des espaces boisés et des corridors alluviaux mais peuvent constituer également des corridors importants en contexte urbain ;

Considérant le protocole cadre signé en 2015 entre la Ville de Paris, SNCF-Réseau et SNCF-Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire indiquant :

« *La Petite Ceinture joue ainsi un rôle de corridor écologique et de biodiversité exceptionnel. Ainsi que « Une phase de concertation publique. a permis de faire émerger des grands principes et attentes partagés : [...] ; nécessité de sauvegarder le corridor de biodiversité que constitue la Petite Ceinture et prise en considération des services écologiques rendus.*

Ces différents principes et attentes sont cohérents avec le contenu du Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF) et du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) adoptés en 2013. » ;

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL et des élu-e-s du groupe Europe Ecologie – Les Verts ;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris :

- ❖ étudie la multiplication de connections « vertes » avec les collectivités limitrophes en particulier :
 - en utilisant les infrastructures ferroviaires : par exemple en développant des accords avec les propriétaires de ces réseaux (RATP, SNCF),
 - en utilisant les infrastructures routières : par exemple en valorisant davantage les talus du périphérique (murs antibruit végétal..),
 - en utilisant le patrimoine eau de Paris (aqueducs..).
- ❖ étudie la possibilité de connections entre cours, jardins privés et espaces verts publics (parcs et jardins, stades, grands équipements, cimetières, arbres d'alignement..).

- ❖ mette en place la trame verte entre le cimetière du Père Lachaise et le jardin Truillot en passant par le square Gardette, jardin historique, qui a bénéficié en 2003 de l'élaboration d'un inventaire. Le square est riche de plus de 30 espèces d'arbres, d'insectes particulièrement rares - telle une espèce de carabes, identifiée seulement dans ce square - et d'une parcelle de biodiversité non accessible au public.
- ❖ sensibilise le grand public aux trames vertes en augmentant leur visibilité par :
 - la réalisation de parcours « trames vertes » avec repères visibles, panneaux pédagogiques, jeux mettant en valeur la biodiversité du lieu visité,
 - des informations accessibles sur le site baladesparisdurable.fr,
 - des animations dans le cadre de la Fête de la nature ou de la Fête des jardins.

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Formidable. C'est une bonne façon de terminer cette série de vœux. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

QUESTION ORALE ADRESSEE AU MAIRE DU 11^E ARRONDISSEMENT

Q11201803 Question orale relative à la haie vive le long du mur du Père Lachaise, boulevard Ménilmontant

M. le Maire : « La parole est à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Depuis plusieurs années, une haie le long du mur du Père Lachaise constituée de plusieurs centaines d'arbustes dont plusieurs ifs entretenus par les agents de la DEVE. Il y a quelques semaines, cette haie a été détruite et a provoqué de nombreuses indignations de la part des riverains.

La construction d'un monument commémoratif de la Grande Guerre, qui sera inauguré en novembre prochain, pour le centenaire, semble être à l'origine de la destruction de la haie.

Les élu-e-s du groupe Europe Ecologie-Les Verts demandent :

- Pourquoi cette décision n'a-t-elle pas été l'objet d'une information auprès des élu-e-s dans les 11^e et 20^e arrondissements ?
- Pourquoi les habitants des 20^e et 11^e arrondissements n'ont-ils pas été informés de cette décision ?
- Pourquoi à l'heure où nous votons le Plan biodiversité, à l'heure de la mise en place de processus de divers de dons, les végétaux n'ont-ils pas été déterrés et donnés aux Parisiens ?
- Pourquoi des panneaux « rénovation de la bande végétalisée » avec indication que les végétaux seraient replantés ont-ils été installés après l'intervention de destruction ?
- Pourquoi les végétaux ont-ils été malheureusement coupés et ne seront pas replantés, comme indiqué sur les panneaux ?

Les riverains sont tristes et en colère. Je pense qu'il est nécessaire qu'on continue de donner l'information aux riverains. »

M. le Maire : « Merci. Je vais demander à Mme Martine DEBIEUVRE, au titre de sa délégation, de vous répondre. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci Monsieur le Maire. Mme Joëlle MOREL a de vrais combats, mais je pense que celui-ci fera moins de morts que la Grande Guerre. Je vous rappelle qu'il y a eu 90 000 morts à Paris et qu'effectivement, il n'y avait pas de monuments aux morts. Pourquoi ? Sans doute parce que le Soldat inconnu en a un peu fait fonction et parce que finalement il n'a jamais été possible de trouver un endroit où l'installer. Les mairies s'étant un peu toutes disputées entre elles, il a été décidé d'en mettre dans les différentes mairies, les unes après les autres. Il était temps de rendre hommage à ces morts parisiens. Le projet de ce monument, qui devait d'abord être sur les berges de Seine, a été finalement rapatrié sur les murs du Père Lachaise qui sont plus visibles.

Il y a effectivement une bande végétale qui longe le Père Lachaise. Elle ne sera ni détruite, ni supprimée. Elle sera réaménagée. Cela répond, entre autres, à une demande de la Mairie du 20^e arrondissement. Au passage, je vous rappelle que cela concerne le 20^e arrondissement et non pas le 11^e. Mais c'est en face, on peut donc en parler. De nombreux végétaux vont être plantés. Ils seront propices au développement d'une faune plus riche, la palette végétale en sera enrichie. Comme aucune surface ne sera imperméabilisée lors de ce réaménagement, la biodiversité s'en trouvera enrichie.

D'autre part, cela permettra de lutter contre la prolifération des rats sur cette portion où il y a de nombreux terriers. La Mairie du 20^e arrondissement avait fait une présentation du projet au mois d'octobre. Pour le moment, les riverains ont été informés et le boîtage d'un courrier d'information a été fait.

Pour revenir aux végétaux qui auraient été détruits, je vous signale qu'ils ne le sont pas. Ils ont été transplantés dans d'autres jardins parisiens, à l'exception des ifs taillés en cône qui ont été supprimés car ils étaient dans un très mauvais état phytosanitaire.

La première étape de cet aménagement, qui consiste en la dépose de végétaux, a été menée la semaine dernière, les agents de la DEVE ayant profité d'un climat propice à la transplantation. Un affichage provisoire a été mis en place le 1^{er} février indiquant qu'une pose supplémentaire de panneaux d'information aurait lieu à partir du 19 février. Le réaménagement de cette bande végétale ne doit pas rendre les gens tristes et en colère. Au contraire, elle va permettre de répondre à des enjeux de salubrité et de renforcer la biodiversité dans cet espace. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est un projet important pour Paris, pour son histoire et sa mémoire, qui nous a conduits à cette dernière question.

L'ordre du jour étant épuisé, nous allons lever la séance. Avant de partir, je vous indique que le prochain conseil d'arrondissement, qui aura lieu le 12 avril, débutera à 20h puisque le musée numérique du 38-40 rue Saint-Maur sera inauguré le jour-même, et vous y êtes tous conviés. Bonne soirée à tous. »

A 23h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.